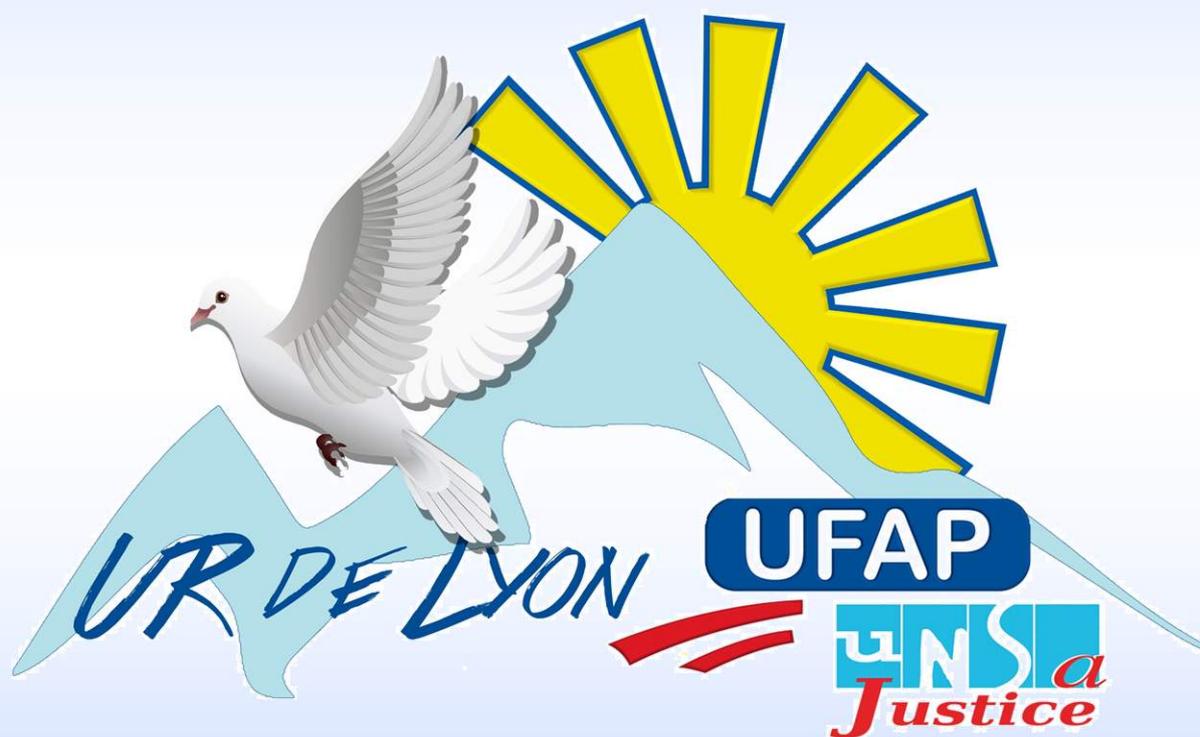


Juillet à Décembre 2022

LE JOURNAL de l'

Union Régionale

U.F.A.P de Lyon



Bulletin N° 58

ur.lyon@ufap.fr

Edito

La pénitenciaire sait ce que signifie l'intensification au travail. Les charges augmentent, le temps est plus court, on est de moins en moins nombreux pour travailler alors que la commande politique ne tient pas compte de ces facteurs, voire même, ses cadres principaux les aggravent.

La perte de sens et la souffrance au travail se constatent chaque jour un peu plus. On ne cherche plus à expliciter une politique globale mal fondée, on impose simplement à ses subalternes de l'appliquer sans broncher.

Rarement le besoin de conformisme de cette institution n'aura été aussi visible. Dans les services, soit on avance selon la volonté du chef, soit on se fait déboulonner. Il y a quelques années, certains "Chefaillons" y mettaient des formes, aujourd'hui la violence est assumée.

La déshumanisation 2.0 est en cours, le tout numérique s'impose rapidement, beaucoup de fonctionnements RH sont dématérialisés et les personnels se retrouvent de plus en plus régulièrement à avoir affaire à leur PC connecté pour traiter leurs problématiques là où il y a quelques mois seulement, on pouvait encore rencontrer un collègue.

Si la déchéance continue à ce rythme, on trouvera bientôt une plateforme délocalisée gérée par du privé pour répondre aux questions techniques des Personnels Pénitentiaires...

Face à ce tableau sombre et quelque peu déprimant, l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est en lutte pour faire avancer la barque, faire reconnaître ses erreurs à notre administration, élaborer et monter autant que faire se peut des projets de fonctionnement, et en parallèle, des saisines des juridictions administratives quand cela est nécessaire, ce qui est malheureusement de plus en plus souvent le cas.

L'UR UFAP UNSa Justice continue donc à représenter les Pénitentiaires dans un contexte de mépris assumé, il faut faire front sur les aspects individuels et collectifs.

L'UR UFAP UNSa Justice ne se résigne pas à la perte de sens de nos missions et à toutes les difficultés engendrées par le système. Venir travailler avec la boule au ventre n'est pas une fatalité.

Tous les corps sont touchés par ces fonctionnements, il est plus que jamais indispensable de ne pas laisser faire. 2023 ne coupera sans doute pas à ce qui a déjà été constaté en 2022 et avant.

C'est dans ce contexte que l'UR UFAP de Lyon a été réélue au mois de décembre 2022 avec une représentativité de 54,29 %, l'ensemble de l'équipe se joint à moi pour vous remercier de cette confiance renouvelée aussi fortement alors que de nombreux membres de la hiérarchie tentent de nous mettre à l'écart (sans y parvenir).

Plus que jamais l'UFAP sera aux côtés des agents face à toutes ses dérives managériales. Avec la réforme des retraites qui se profile, les syndicalistes que nous sommes sont encore assurés de ne pas chômer cette année.

Le Secrétaire Général
Dominique VERRIERE.



ur.lyon@ufap.fr

Vie des établissements

CP BOURG EN BRESSE

Incendie au QA

Le 9 septembre 2022

Ce jeudi 9 septembre vers 09h15, le détenu M. fraîchement arrivé sur notre établissement, a complètement détruit sa cellule au Q.A., avant de mettre le feu.

Les personnels pénitentiaires Bressans ont une fois de plus démontré leur professionnalisme

Grâce à cette rapidité d'intervention et malgré le détenu M. qui n'a pas facilité la tâche des personnels, faisant preuve de virulence face aux agents, venu lui sauver la vie, aucun blessé n'est à déplorer dans nos rangs.

Malgré un contexte compliqué au sein de notre établissement (surpopulation, matelas au sol, sous-effectif), les personnels ont su répondre présent.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** tient à souligner la qualité professionnelle dont ont fait preuve les agents lors de cette intervention.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** demande à ce que soient récompensés les personnels présents sur l'incident.



Pour l'**UFAP UNSa Justice** Bourg en Bresse,
Jonny De Faria

ufap.cpbourg01@gmail.com

CP BOURG EN BRESSE

Et encore une mutinerie

Le CP de Bourg en Bresse a encore fait face à une nouvelle mutinerie après celle du mois de mars !

Aujourd'hui, une quinzaine de détenus de la M.A.1 ont entrepris de détruire le grillage de la cour de promenade afin de se rendre dans les zones hyperfréquence et de s'en prendre aux brouilleurs.

DU SANG FROID ET DU PROFESSIONNALISME

Un trinôme ELSP s'est rendu dans les zones hyperfréquences pour contenir les détenus dans la cour de promenade.

Devant la détermination des détenus sorti de la cour et utilisant le grillage pour se protéger, les agents ont dû faire usage des D.B.D en attendant les renforts.

Les détenus ont réintégré la cour voyant les renforts arriver et ne réussissant pas à prendre le dessus. Ils n'en resteront pas à cet échec, durant plus de 1H30, les agents ont essuyé une pluie de projectiles en tout genre, jeté depuis la cour de promenade dans l'attente de l'arrivée des ERIS.

Dans ce laps de temps les détenus sont encore sortis de la cour et ont fait face au même échec, face aux personnels présents, qui ont su allier sang-froid et efficacité.

Le calme revenu à l'issue de l'intervention des ERIS, 5 détenus ont été placés au QD et d'autres transférés.

Encore une fois le personnel du C.P. Bourg en Bresse a répondu présent devant une situation de crise et démontré toute sa détermination face aux détenus.

Fort heureusement nous ne déplorerons aucun blessé dans nos rangs.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** félicite l'ensemble des personnels du C.P. qui ont géré cette crise avec le plus grand professionnalisme. Le bureau local **UFAP/UNSa justice** demande que les agents soient félicités officiellement pour leur implication dans la gestion de cette émeute et que les agents soient récompensés à hauteur de leurs actes devant des détenus déterminés.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** espère que des sanctions exemplaires, tant pénales qu'administratives contre les détenus auteurs de troubles soient prononcés afin de leur faire passer l'envie de recommencer.

Encore une fois le bureau local **UFAP/UNSa justice** tire la sonnette d'alarme, ce n'est pas faute de prévenir que le C.P. de Bourg en Bresse est au bord de l'explosion.

Le bureau local **UFAP/UNSa Justice**

Jonny De FARIA

Bourg le 30/09/2022

CP BOURG EN BRESSE



Faites la misère aux personnels

Vous serez récompensé

Le 08/11/2022

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que le détenu E. arrivé par MOS sur notre établissement il y a un peu plus d'un mois, se voit classé aux cantines et ce malgré son comportement au sein de notre détention.

Ce détenu aura fait 30 minutes dans sa nouvelle affectation en MA1 avant de s'en prendre aux personnels, ce qui le conduira au QD pendant 10 jrs.

Comment la directrice en charge des C.P.U. a-t-elle pu prendre une telle décision et faire passer cet énergumène avant d'autres détenus qui sont en attente depuis bien plus longtemps ?

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** s'interroge sur le message que souhaite faire passer la directrice en classant ce détenu.

Foutez le bordel vous serez classé plus vite

C'est le message envoyé à la population pénale. Mais quel message est envoyé aux personnels qui ont subi les frasques

de ce détenu ?

Sans doute droite dans ses bottes et pensant que les agents sont trop stupides pour comprendre toute la finesse de sa décision. Sans doute aussi, qu'on entendra qu'il faut laisser sa chance à ce genre d'énergumène. Sûrement, mais quelle urgence y avait-il donc à le faire aussi vite et dans ce contexte ?

En attendant, il reste à ce jour aux agents un sentiment de dégoût. Il est vrai que ce genre de décision, quand on est dans son bureau au chaud, on ne peut pas se rendre compte de ce que cela signifie pour les personnels au contact.

Le bureau local **UFAP/UNSa justice** apporte tout son soutien aux personnels qui vivent ce classement comme une trahison de la part de notre tête bienpensante.

Il serait temps d'appréhender plus justement les enjeux de ce qu'est une détention si nos apprentis managers ne veulent pas se retrouver rapidement à les gérer directement, leurs chérubins !

Pour le bureau local **UFAP/UNSa justice**

Jonny De Faria

EPM MEYZIEU

Des Tensions

Le 17 Août 2022

Le bureau local **UFAP Unsa justice** EPM du Rhône constate une dégradation alarmante de l'ambiance au sein de l'établissement.

Il serait sans doute opportun de faire en sorte, lorsque l'on prend sa plume pour rédiger un document à visée publique, que cette rédaction apporte une plus-value au fonctionnement de la structure et aux conditions de travail de chacun d'entre nous.

S'agiter stérilement et écrire tout ce qui nous passe par la tête ne relève certainement pas de cette recherche. Il appartient donc à chacun d'entre nous, de conserver un cadre professionnel qui n'interdit pas l'expression de chacun, mais qui devrait viser à minima, à ce qui est dit correspondre à la vérité, et qui ne rentre pas dans l'invective contre des personnes.

Le respect des différences, quelles qu'elles soient, devrait être la base de ce que l'on peut espérer de personnels travaillant quotidiennement au contact de détenus mineurs

qui ne possèdent souvent pas ce respect. Nous découvrons avec tristesse, que certains qui prétendent représenter les autres, ou qui se représentent eux-mêmes, lorsqu'ils s'expriment, ne le possèdent pas non plus.

Le bureau local **UFAP Unsa justice** prône le dialogue, la concertation et l'efficacité dans l'amélioration des conditions de travail tout en respectant la réglementation en vigueur.

Diviser les agents de terrain entre eux est une stratégie dont seuls ceux qui la mettent en œuvre, en perçoivent l'intérêt.

L'**UFAP Unsa justice** EPM du Rhône, pour sa part, continuera d'être force de proposition et défendra les intérêts de chacun d'entre vous, la seule inconnue réside dans le déroulé du prochain CTS sera-t-il enfin le lieu d'une concertation dans la défense des intérêts du personnel, ou bien encore le théâtre des « bruits de couloirs », les « on m'a dit » ou « il paraît que ».

Pour le bureau local **UFAP Unsa justice** EPM du Rhône

Damien BENARD

Damien.Benard@justice.fr



MA CORBAS

AVEC LA COMPLICITÉ
DU SERVICE MÉDICAL ?

Voilà comment nos partenaires institutionnels censés travailler main dans la main avec l'administration peuvent mettre en difficulté les personnels pénitentiaires, en cherchant systématiquement à se dédouaner des responsabilités qui sont les leurs à coups d'extractions médicales « non urgentes ! ». Obligeant l'Administration pénitentiaire, dernière roue du carrosse, à prendre des risques car elle n'a d'autre choix que d'exécuter des missions qui sont déclinées par d'autres.

Dans l'après-midi du 8 juillet 2022, l'unité sanitaire de la MALC décide de faire sortir une crapule du quartier disciplinaire, qui se plaint de douleurs à la main pour passer une radio. Chose qui arrive surtout quand on passe son temps à cogner contre la grille de la cellule du quartier disciplinaire. Le problème c'est que le personnel médical ne se contentera pas d'informer uniquement l'administration, il communiquera cette information au détenu concerné !

Lors de sa fouille au vestiaire, une tige métallique sera retrouvée sur le détenu. Celui-ci avouera être capable de retirer ses menottes à l'aide de cet objet. Les agents ELSP informent la hiérarchie, qui décidera d'élever le niveau d'escorte de 2 à 3.

Malgré le renfort des FSI, l'extraction sera un véritable calvaire par les agents INSULTES, MENACES, REFUS D'OBTENIR, VIOLENCE et bien entendu LA PRÉSENCE DE

LA FAMILLE ET DES AMIS aux urgences !!!

ET ON DIT MERCI QUI ? MERCI DOCTEUR !!!

Encore une extraction bidon mais ce n'est pas grave, la main du détenu est sauvée. Les agents rentrent avec une ordonnance d'anti-inflammatoire. Malheureusement pour eux le retour sera pire que l'aller, les agents ELSP sont obligés de faire usage de la force afin de maîtriser ce voyou qui a saisi la cuisse du collègue en tentant de lui mettre un coup de tête.

Pour **L'UFAP UNSa Justice** il est inacceptable que les jours d'ouverture du service radiologie de l'UCSA est été revus à la baisse, il est inconcevable que ce service soit ouvert seulement 2 matins/semaine dans un établissement où le nombre de détenus ne cesse de croître. Cette extraction médicale aurait pu être évitée !

L'UFAP UNSa Justice exige qu'une véritable procédure soit mise en place avec les unités sanitaires en cas d'extraction médicale. Il est inadmissible que les personnels pénitentiaires soient mis en danger par des partenaires qui n'ont aucune culture pénitentiaire et qui sont totalement inconscients de l'environnement dans lequel ils travaillent.

L'UFAP UNSa Justice est fière du professionnalisme dont ont fait preuve les agents durant la mission et nous leur apportons tout notre soutien.

Par Nadia CHEKHAD, secrétaire locale du bureau **UFAP UNSa Justice**, le 11 juillet 2022.

U.F.A.P/UNSa justice Lyon-Corbas
ufap.corbas.ma@gmail.com



Depuis un certain temps maintenant, notre établissement connaît un taux d'absentéisme record. Vendredi dernier par exemple, le service a tourné avec **-32 agents** sur la journée, du jamais vu à Corbas. Ce qui n'a jamais été vu non plus, c'est la tenue d'une réunion extraordinaire en fin de service par certains personnels de direction afin de témoigner aux agents présents de toute leur reconnaissance en ces temps si sombres.

Ça ne mange pas de pain et c'est toujours intéressant d'entendre la reconnaissance des problématiques du terrain de la bouche de ces derniers.

Si **L'UFAP-Unsa justice** est prête à reconnaître que certaines préconisations de notre nouvelle cheffe d'établissement nous paraissent aller dans le bon sens et que certains cadres agissent avec bienveillance et sens de l'écoute, il s'avère que nous ne pouvons que relever en parallèle, la parfaite indifférence dont semble faire preuve notre hiérarchie régionale sur les problématiques que rencontre la MALC.

Pendant que le courage politique de notre ministre des détenus s'est illustré à travers la négation de sa connaissance des épisodes rocambolesques de Kholantess et du rallye de Kart à Fresnes, notre établissement, en tension constante, site pilote pour la moitié des grandes idées pondues par ces mêmes décisionnaires originaires de la planète Zorg, doit, pour sa part, faire face aux réalités quotidiennes que ces prétendus élus ignorent.

Les heures supplémentaires, c'est bien, mais il faut cesser de tirer sur la corde déjà bien raide et il va falloir trouver des solutions pour remédier à cette situation critique qui est la nôtre.

Cela passe inexorablement par l'octroi de personnels. Ceci est une nécessité absolue.

L'UFAP-Unsa justice ne peut que remercier indéfiniment tous les agents qui ont joué le jeu cet été et qui ont su garder une volonté de fer malgré des conditions de travail désastreuses et inhumaines.

L'UFAP-Unsa justice invite l'ensemble des personnels à faire preuve d'un esprit de corps et à montrer leur solidarité en affrontant les moments difficiles avec courage.

L'UFAP-Unsa justice donne un avertissement à la DI de Lyon et plus largement à la DAP en leur rappelant que si les établissements pénitentiaires peuvent encore fonctionner, c'est uniquement grâce à l'investissement des agents de terrain et en aucun cas à cause de leurs décisions de plus en plus absurdes.

Stéphane GALVEZ, pour le bureau local **L'UFAP-Unsa justice**
Maison d'arrêt Lyon-Corbas.

**MA CORBAS**

Recrutement UDV :
Une véritable mascarade

Le 20 octobre 2022

Cette semaine, notre Direction locale par le biais de notre très respecté DRH, était chargée de faire passer les entretiens pour le recrutement de la prochaine équipe autonome de l'UDV qui verra le jour en janvier 2023.

Quelle n'a pas été la surprise du bureau local **UFAP UNSa Justice**, d'apprendre que ceux-ci étaient organisés sous forme de véritables oraux de concours !

Nous souhaitons rappeler à notre cher Directeur que toute personne qui se présente à un oral de concours à Paris, est préalablement informée sur sa convocation du contenu de l'épreuve qu'elle doit passer (5 min de présentation, questions sur la réglementation et le code déontologique, etc.) et elle se prépare en conséquence en ayant des mois pour le faire !

Malheureusement pour eux, les agents de CORBAS n'ont pas eu cette chance et ils ont donc tous été pris au dépourvu par un DRH qui ne s'est même pas donné la peine de l'indiquer sur son appel d'offre.

Si la forme des entretiens importe peu (elle reste tout de

même révélatrice d'une certaine frustration en sommeil chez certains membres du jury), le résultat lui, provoque la fureur des représentants des personnels que nous sommes. Il est inadmissible et contre-productif que les agents postulant ressortent de ces entretiens dégoûtés, démotivés et en colère face aux provocations et aux moqueries de ce jury qui est une véritable mascarade. Face à cela **L'UFAP UNSa Justice** se doit d'être totalement transparente !

Qu'un Directeur anéantisse les agents qu'il a recruté lui-même au téléphone par manque de candidat est une aberration !

Quelles sont ces méthodes de management ???

Face à ces comportements qui ont tendance à s'inscrire dans la durée, **L'UFAP UNSa Justice** de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas est prête à déroger à ses règles en aidant notre DRH lors de la prochaine CAP de directeurs à trouver une petite place aussi loin que possible. Il pourra (ou pas) mettre en pratique ses techniques de management déshumanisées ailleurs !!! À bon entendeur.

Par le secrétaire adjoint, MACHADO Philippe.



MA CORBAS

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

VOTEZ L'UFAP

Le 30 novembre 2022,

Parce qu'elle est

l'Unique Force Armée de Propositions

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas a toujours eu la confiance des collègues en se montrant force de proposition durant toutes ces années, et elle continuera à le faire si vous nous la confiez de nouveau, en portant les revendications suivantes qui sont les nôtres, à savoir :

1) La suppression du rythme de travail MATIN/NUIT

Il est grand temps que ce rythme centenaire disparaisse des feuilles de service, remplacé par un rythme de travail en 12h15 Longue Journée/nuit sèche que les agents affectionnent tant et ce dès 2023.

2) La création d'une brigade PEP / PCI

Notre établissement a grand besoin de spécialistes sur ces postes ultra-sensibles, travaillant en cycle 12h15 sans nuit.

3) La séparation de l'accès MAH2 / MAH3

Notre organisation ne lâchera pas ce projet que nous portons depuis l'ouverture de l'établissement jusqu'à voir son aboutissement.

4) La révision de la journée de détention

Celle-ci a déjà commencé, certains bienfaits peuvent déjà se faire ressentir mais nous devons continuer dans ce sens-là !

5) Revoir le système d'astreinte des extractions médicales (UHSI, UHSA et ELSP)

Le passage en force de l'administration pour un système d'astreinte vu nulle part ailleurs ne permet pas de fidéliser les agents habilités. Celle-ci dépense sans compter à former des agents ESP qui, à la première occasion, partent vers de nouveaux horizons. Une alternative attractive doit être trouvée permettant aux agents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Gonfler l'effectif ELSP en est la solution. L'UFAP UNSa Justice transmettra à la DISP un dossier afin d'argumenter ce projet et de le chiffrer.

6) Mise en place de la promenade unique

Dans le cadre de la révision de la journée de détention, la promenade unique permettrait de fluidifier la charge de travail des agents de détention en divisant par 2 le nombre de blocages des bâtiments.

7) Le doublement des agents par étage

L'UFAP UNSa Justice de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas, au risque de passer pour une organisation utopique aux yeux de certains, continuera à porter cette revendication datant de l'ouverture de Corbas. Nous ne cesserons le combat que lorsque l'Adminis-

tration aura pris conscience que les agents de la MALC méritent d'être doublés aux étages à l'instar de ce qui se fait dans d'autres établissements à taille et à charge de travail équivalentes.

8) La préservation du rythme de travail 12h15 sans nuit !

Le PFNA de son appellation officielle a toujours été l'une des grandes réussites de fidélisation sur la MALC.

L'UFAP UNSa Justice de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas ne permettra pas que toutes ces réflexions sur un nouveau service se fasse au détriment des brigades 12h. Pour notre organisation, il est important de laisser une porte de sortie aux agents les plus expérimentés qui souhaitent continuer à exercer sur CORBAS sans faire de nuit. Car les jeunes d'aujourd'hui seront les anciens de demain.

9) La réévaluation des charges de travail des personnels administratifs

Notre établissement a également toutes les peines du monde à fidéliser les personnels administratifs au regard du fait que les services (RH, BGD, secrétariat, Régie, etc.) n'ont pas plus d'effectifs pour fonctionner que des établissements voisins assumant parfois 2 fois moins de personnels à suivre, ou largement moins de détenus à garder.

Cette difficulté doit absolument être surmontée, une prise de conscience de nos autorités doit voir le jour. Parce qu'elle est également l'Unique Force Armée de Protection

L'UFAP UNSa Justice de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas a toujours été force d'opposition et répondra toujours présente pour servir de bouclier aux agents victimes des équipes de Direction dont on a pu constater le potentiel de violence et d'autoritarisme dans leur méthode de management.

L'UFAP UNSa Justice répondra toujours présente dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et la rémunération des agents de l'Administration Pénitentiaire.

Ne vous laissez pas distraire par des personnes qui se découvrent des vocations syndicales à quelques semaines des élections et qui comme à chaque fois, disparaissent des radars dès le mois de Janvier.

Il faut élire ceux qui réalisent le travail de fond et qui sont présents quand les agents sont en difficulté.

L'UFAP UNSa Justice sera toujours au côté des agents et fera toujours obstacle à ceux qui les oppriment

Philippe MACHADO, Stéphane GALVEZ, Nadia CHEKHAD, Ludovic NAVARRO

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice de la M.A de LYON-CORBAS.

CP VILLEFRANCHE S/S

ENTREVUE AVEC LA NOUVELLE CE

Bonjour Madame la Directrice nouvellement affectée dans notre établissement.

Notre organisation Syndicale, l'[UFAP UNSA Justice](#), tient à vous souhaiter sincèrement la bienvenue au CP de Villefranche S/S. Votre arrivée ne se fait pas dans les meilleures conditions, effectivement le navire a été sabordé et a pris l'eau année après année nous laissant à tous une charge de travail colossale pour le remettre à flot.

A cela se rajoute l'effectif de nos pensionnaires historiquement le plus élevé que l'établissement ait connu. La charge supplémentaire induite, un personnel jeune et en sous-effectif ainsi que le mal être au travail lié à des conditions de travail archaïques et un service non adapté entraînent une fatigue chronique.

L'[UFAP UNSA Justice](#) espère que votre arrivée sonnera le glas d'un management d'une violence morale inouïe appliqué avec acharnement par votre prédécesseur. L'objectif étant pour tout un chacun, dans un souci de praticité et d'efficacité, une refonte de la gestion des mouvements, de celle des promenades, du QID (équipe dédiée), la réorganisation du service des agents dont une évolution est atten-

due depuis bien trop longtemps. Pour exemple les 5 jours de formation obligatoire en continu inclus dans le service, l'arrêt du matin nuit, la réadaptation de la charte des temps (postes fixes, vestiaires, Premiers Surveillants et Officiers) ... Mais aussi l'accompagnement et le soutien aux agents victimes d'agressions, autant de points qui redonneraient du sens au travail à tout niveau hiérarchique loin de la réalité actuelle.

L'[UFAP UNSA Justice](#) souhaite voir le personnel épanoui et le fidéliser redonnant l'image d'un établissement que tous veulent fuir. En effet si ce n'est pas quand le puits s'assèche que l'on découvre la valeur de l'eau, agissons de sorte à ce que les outils à notre disposition soient utilisés à bon escient. Sachez que vous pourrez compter sur la première organisation syndicale de l'établissement de par sa parfaite connaissance du CP de Villefranche S/S et que nous serons force de proposition en toute transparence et avec la détermination qui nous caractérise.

Respectueusement,



Pour l'[UFAP UNSA Justice](#) de Villefranche

Le 20.10.2022

Le Bureau

CP VILLEFRANCHE S/S

VIOLENTE AGRESSION AU BATIMENT B

30.11.2022

Ce jour, vers 8H50, au rez-de-chaussée du bâtiment B, suite à l'appel du détenu, notre collègue se rend à sa cellule et va être victime d'une violente agression par ce détenu qui semble ne pas accepter la frustration et avoir des troubles psychologiques.

En effet, il voulait aller à son extraction judiciaire sur le champ, malgré l'explication du collègue car elle était prévue à 12h30, des voix lui auraient demandé d'agresser un surveillant. Etant handicapé (unijambiste), ce dernier ne va pas hésiter à se jeter sur notre camarade le rouant de coup de poing au visage, les doigts dans les yeux...

Les deux détenus auxiliaires d'étages ne vont pas hésiter à porter main forte à l'agent, ces derniers vont éga-

lement être violentés à coup de canne. L'intervention de deux agents (suite à des cris) va permettre de mettre fin à cette violente agression non sans mal. Cet énergumène sera placé au quartier disciplinaire.

Les agents ont été choqués de la violence des faits, mais aussi du dysfonctionnement des ICOM. Ces derniers ont tenté de déclencher en vain l'alarme manuelle, c'est la perte de verticalité qui a fonctionné (minimum 45 secondes d'attente), permettant d'avoir enfin des renforts !!!

L'[UFAP Unsa Justice](#) souhaite un prompt rétablissement au collègue et l'accompagnera dans ses démarches administratives et judiciaires.

L'[UFAP Unsa Justice](#) dénonce le dysfonctionnement du matériel depuis déjà trop longtemps et demande son changement.

Pour l'[UFAP Unsa Justice](#)

C.LAGES

CD ROANNE

LA TEMPERATURE MONTE

11 août 2022, à Roanne

Une fois n'est pas coutume, les agents du quartier femme du CD de Roanne ont été confrontés à une énergumène.

En effet, la détenue B. que nous connaissons bien, puisqu'elle a déjà séjourné chez nous, s'est fait remarquer de façon lamentable et dangereuse.

Hier à 10h30, la détenue a été mise au quartier disciplinaire.

Cette dernière refusait de retourner en cellule et d'aller dans la cours de promenade.

10h40... elle mettait le feu à son matelas !!!

Encore une fois, les agents se sont mis en danger pour cette détenue plus que perturbée.

L'[UFAP-Unsa Justice](#) félicite les personnels présents.

Cependant, pour l'[UFAP-Unsa Justice](#) le compte n'y est pas.

Pourquoi cette détenue est revenue dans notre établissement alors que sa date de libération se situe en février 2023 ???

Pourquoi maintenir son transfert vers l'établissement de son choix, alors même, qu'elle a multiplié les actes malveillants à l'encontre des agents de Lyon-Corbas ???

Encore une fois, les agents payent une gestion calamiteuse de l'administration pénitentiaire.

L'[UFAP-Unsa Justice](#) demande le départ de cette détenue dans les plus brefs délais.

L'[UFAP-Unsa Justice](#) dénonce une nouvelle fois le transfert de détenus incompatibles avec une structure comme le CD de Roanne.



Jean-Louis PICORNELL

le secrétaire local UFAP-Unsa Justice

CD ROANNE

NUIT AGITEE

15/09/2022, à Roanne

A 22h30, 8 colis ont été trouvés puis 12 autres colis ont été trouvés à 1h30...

Le bilan est une dizaine de bouteilles d'alcool, une quantité importante de viande et 3 grammes de stupéfiants.

Une fois de plus, le CD de Roanne a reçu un déluge de projections.

Mais comme un bonheur n'arrive jamais seul, la nuit allait être particulièrement épuisante pour les agents.

Vers 4h25 du matin, l'alarme incendie du quartier disciplinaire a été déclenchée.

Un appel à l'interphonie a confirmé que, **le détenu avait mis le feu à sa cellule.**

Le gradé se rendit immédiatement sur place, avec deux agents, afin de porter secours au détenu.

Le détenu a été sauvé, et le feu a été circonscrit avec l'aide du RIA et le tout, en un temps record.

Néanmoins, par précaution, 3 équipages de pompiers se sont rendus sur place.

L'UFAP-Unsa Justice félicite, le gradé, l'officier qui est venu immédiatement, ainsi que l'ensemble de l'équipe de nuit qui a répondu présente.

Alors que nos dirigeants mettent souvent à mal l'investissement des personnels pénitentiaires, force est de reconnaître qu'une fois de plus, ils ont fait preuve de professionnalisme et de dévouement.

Cependant tout n'est pas rose, l'UFAP-Unsa Justice s'inquiète de voir autant de détenus perturbés sur notre établissement.

Il est aussi inquiétant de voir des volumes aussi importants de projections.

Les projections endémiques sont sources de violences, de caïdats et de raquettes.

Jean-Louis PICORNELL pour l'UFAP-Unsa Justice

CD ROANNE

VIOLENCE ORDINAIRE

13/10/2022, à Roanne

Les prisons sont des lieux, où la violence règne et le CD de Roanne ne fait pas exception.

En effet, depuis 10 jours maintenant les rixes entre détenus se sont multipliées.

Hier vers 11h40, une bagarre a éclaté entre 2 détenus dans la cours du bâtiment D, une arme artisanale a été retrouvée dans le SAS de la cour de promenade.

Les agents ont mis fin à la bagarre et les deux protagonistes ont été placés au quartier disciplinaire.

L'UFAP-Unsa Justice s'inquiète de cette envolée de violence.

Il est important de ne pas la banaliser que l'on qualifie parfois à tort, d'ordinaire ou de normale dans une prison.

Les agents sont en première ligne dans le but d'y mettre fin, et ils s'exposent physiquement afin de limiter les conséquences de tout cela pour le bénéfice de tous.

L'UFAP-Unsa Justice constate aussi que le trafic pullule en détention, et qu'il est source de racket et de caïdat.

L'UFAP-Unsa Justice félicite les agents qui font front, malgré une carence en personnel sans précédent sur notre établissement et dans une ambiance pesante.

L'UFAP-Unsa Justice demande une nouvelle fois la possibilité pour les agents de travailler en groupe ou en binôme.

Pour l'UFAP-Unsa Justice, il devient urgent d'entendre la voix de la raison et d'essayer un nouveau fonctionnement pour mettre les agents le plus en sécurité possible. Il y a vraiment matière à s'interroger sur le refus d'une administration sur ce point qui engendre, par son immobilisme, un coût pharamineux pour le contribuable en extractions médicales, en arrêts de travail, etc...

L'UFAP-UNSA Justice une présence quotidienne !

Jean-Louis Picornell pour l'UFAP-Unsa Justice

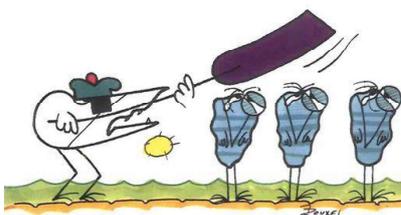


CD ROANNE

C'EST PAS LA BAMBOCHE

A Roanne, le 28 octobre 2022

La devise Shadok de la semaine



POUR QU'IL Y AIT LE MOINS DE
MÉCONTENTIS POSSIBLE IL FAUT TOUJOURS
TAPER SUR LES MÊMES.

Cela fait maintenant des mois que le moral des troupes est

en chute libre sur le CD de Roanne.

Les raisons sont multiples, la rémunération insuffisante, la dernière fusion des grilles surveillants/brigadiers, l'isolement des agents, l'effectif famélique et ce métier qui perd de plus en plus de sens.

Il y aura bientôt plus d'éléphant d'Afrique que de personnel en uniforme sur notre structure !!!

Devant ce constat accablant, l'UFAP-UNSA Justice aurait espéré un peu de mansuétude de la part de notre direction. Que nenni, le 20 octobre, une note de service est arrivée sur nos boîtes mails avec comme titre évocateur : « organisation des mouvements sur les régimes fermés ».



CD ROANNE



On apprend pêle-mêle que le PIC doit retranscrire la liste des personnes détenues en promenade sur le registre (double emploi avec les registres d'étage), ouverture des cellules par vagues de 7 détenus au maximum (pourquoi pas 2 ou 10 ?), tous les mouvements collectifs ou individuels des personnes détenues doivent faire l'objet d'un passage sous portique obligatoire (sans agent, c'est pas simple et le PIC doit surveiller les caméras, les ouvertures de porte et maintenant le portique...), le gradé de roulement fait appel à une ou des doublures d'étage pour renforcer la mise en place des mouvements lorsque les effectifs le permettent (sans blague, avec qui exactement ???).

L'UFAP-UNSa Justice fait remarquer que l'on ne gère pas une détention à coup de note de service !!!

Etait-il judicieux de procéder à ces ajustements dans l'état

actuel des choses ??

En ce moment, la tension est palpable en détention.

La gestion des cantines est catastrophique depuis le changement de marché.

Une fois n'est pas coutume, les agents sont de moins en moins nombreux et ils ont de plus en plus de travail.

Alors que nous allons passer à la phase deux des régimes de détention, on se rend compte que les détenus vont avoir de plus en plus de libertés et les agents sont de plus en plus contraints.

L'UFAP-UNSa Justice demande un vrai projet d'établissement qui favorise le travail des agents et non pas le confort de la population pénale.

L'UFAP-UNSa Justice demande inlassablement la possibilité de travailler en groupe.

L'UFAP-UNSa Justice une présence quotidienne !

CP MOULINS

Point de rupture

Le 02 novembre 2022

Le C.P. Moulins-Yzeure est au point de rupture, les effectifs en personnel sont au plus bas et les nouvelles de départs sont devenues une triste routine.

Au 29 septembre, l'UR UFAP UNSa JUSTICE de Lyon dénonçait la situation des effectifs sur la DI avec notamment un déficit de 18 agents sur le C.P. Moulins-Yzeure sur un organigramme depuis longtemps obsolète car en vérité, même avec ces 18 agents, nous n'arriverions pas à combler tous les postes que nous devons couvrir pour travailler en sécurité sur notre structure. Et les chiffres sont déjà dépassés puisque nous enregistrons depuis cet état des lieux 5 départs et d'autres en attentes. L'administration ne cesse de nous parler d'ouverture d'établissements alors qu'elle est incapable de maintenir à un niveau décent les effectifs des établissements existants. L'effectif des premiers surveillants est également alarmant.

La politique du « dites-nous ce dont vous avez besoin, nous vous dirons comment vous en passer » ne peut plus continuer !

Il n'y aura pas d'arrivées de surveillants avant au mieux février 2023 et encore faut-il que l'administration daigne nous faire l'aumône de quelques places. D'ici-là, la situation à Moulins se sera encore dégradée alors que le service origine n'arrive déjà plus à combler les postes malgré les compteurs horaires des agents qui explosent.

Pendant ce temps, les agents tiennent la boutique tant bien que mal.

Malgré cela, au lieu des encouragements et du soutien que les agents sont en droit d'attendre de leur hiérarchie, la politique du flicage et du bâton continue de la part de notre direction.

Les agents ont besoin d'accompagnement et de soutien, pas de savoir si, quand ils luttent sur la coursive pour se faire respecter, ils seront soutenus ou si on leur reprochera une brouille.

L'ambiance devient délétère et un climat de suspicion s'installe. Ce climat malsain ne permet plus aux agents de travail-

ler en confiance.

Mr le directeur, vous devez absolument alerter, harceler au besoin cette administration aveugle et sourde à la situation alarmante de notre établissement. Les remontées de tableaux ne suffisent pas, les cris d'alarmes des services originaires sont ignorés par le DIOS. C'est à vous de taper du poing sur la table et d'exiger de l'administration de remplir SON devoir envers nous pour nous permettre de travailler en sécurité, d'avoir un rythme de travail décent.

Nous avons besoin, à minima, de 16 surveillants et 6 premiers surveillants pour pouvoir fonctionner sans compter les départs en retraites à venir et autres départs (MAD, réussites de concours et même démission). En dessous de ça, nous courons à la catastrophe !

C'est également à vous, membres de la direction, d'impulser un management bienveillant et soutenant envers vos personnels. Les agents n'ont pas besoin de se sentir fliquer mais soutenu !

Vos agents sont à bout de nerf et vous avez besoin d'eux plus que jamais.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins remercie et félicite les personnels qui tiennent contre vents et marées L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exhorte notre direction à lutter pour obtenir des effectifs de surveillants et de premiers surveillants qui nous font gravement défaut. La remise à niveau d'ailleurs, ne s'arrête pas aux seuls PS puisque sur le versant des Personnels Administratifs, la situation n'est pas forcément plus reluisante !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige de notre direction un management de soutien à l'égard de ses personnels !

Sans cela, notre administration qui pense pouvoir continuer à ouvrir des structures et à ajouter sans cesse des missions à celles déjà existantes, va se rendre compte que son corps défendant, que trop mépriser les personnels est dangereux !

Le secrétaire local

Cédric Rochis



CP MOULINS

Faire des phrases au Directeur,
Ou l'art de détruire ce qui marche.

Moulins, le 18 novembre,

La maison d'arrêt de Moulins connaît depuis de trop nombreux mois de gros soucis RH, obligeant les agents postés d'équipes détention et les agents des brigades QD-QI, QA, QM à faire des heures supplémentaires et revenir sur leur repos. Les agents et le service Origine tentant de trouver le juste et fragile équilibre afin de conserver un service viable au quotidien et un maintien de vie privée acceptable !

Une proposition faite récemment à la Direction locale et émanant d'un grand pont de la distribution de gobelet rouge renversait d'un revers de manche ce fragile équilibre !

La fumeuse idée demandait aux agents des brigades de se tenir prêts à être rappelés les trois derniers jours de leurs périodes de RH pour nécessité de service, s'ajoutant aux rappels déjà existants. Cette forme d'astreinte déguisée ou encore appelé Réserve dans d'autres structures est juste inacceptable et non conforme à la charte des temps en vigueur.

Cette proposition, relayée froidement au personnel par mail, n'a eu pour effet que de décourager les agents déjà trop sol-

licités déclenchant un sentiment de servitude extrême et une envie de renverser la table.

L'Ufap-uns justice Moulins bien que consciente du réel problème RH, demande le retrait immédiat de cette fausse bonne idée ! Notre penseur de « rotin » devrait commencer à prendre son service à l'heure avant de vouloir transformer les agents en forçats de la course. Et s'il fait preuve d'amnésie chronique sur les heures de ses prises de service, qu'il visionne les vidéos avec ses camarades et la Direction ; ce moyen de contrôle n'est pas valable que pour les surveillants de course.

L'Ufap-uns justice Moulins propose de se réunir autour d'une table avec la Direction afin de trouver de VRAIES solutions locales, et d'entendre les propositions de toutes et tous ! Nous avons de réelles idées nous permettant de faire face à cette crise locale.

L'Ufap-uns justice Moulins rappelle qu'en amont, un gros travail de revalorisation salariale, permettra de susciter des vocations et de recruter des promotions conséquentes.

Pour L'Ufap-uns justice Moulins,
Stéphane chevasson.

CP MOULINS

Le Lancer de radiateur : discipline olympique ou Simple souci d'économie d'énergie...

Le lundi 19 décembre 2022

Samedi matin, les parloirs de la maison d'arrêt de Moulins-Yzeure ont été le théâtre d'un grave incident ;

Il est environ 11:15 quand se termine le second tour des parloirs familles : Les parloirs sont bondés, les familles ont apporté des colis de Noël en cette période de fête de fin d'années.

L'ambiance va vite retomber quand un détenu sort de son box ou son frère était venu lui rendre visite, il entre aussitôt dans la salle d'attente et présente un comportement bizarre. Il vocifère des insultes envers le personnel et l'institution, ses propos sont incohérents, dignes d'une personne ayant consommé de l'alcool et des drogues. Des menaces d'agressions physiques s'ensuivent. L'incident sera aussitôt sectorisé et contenu, le détenu sera ferme seul dans cette salle. Les autres détenus seront refermés à clés dans leur box respectifs avec leur famille.

L'énergumène va s'en prendre aux installations et va décrocher à mains nues un radiateur qu'il utilisera comme projectile contre la porte à maintes reprises, visant les agents se trouvant derrière celle-ci. L'eau du chauffage ruisselle dans les parloirs, la buée, le geyser d'eau rend la situation inédite.

La camera de vidéo-surveillance fera à son tour les frais de ce sauvage. Les parloirs seront alors vides des détenus restant puis des familles. La cheffe et la Direction de permanence seront avisés et arriveront sans tarder.

Les agents du QD-QI arriveront équipés de tenues pare-coup afin de procéder à sa mise en prévention non sans avoir auparavant convenu d'un stratagème ne mettant pas en danger leur intégrité physique.

Grâce à l'idée ingénieuse d'un agent se trouvant sur place, le détenu sera menotté par la fenêtre extérieure, assurant ainsi un maximum de sécurité. Il sera aussitôt placé en prévention.

Même si aucun blessé n'est à déplorer, cet incident aurait pu très vite tourner au vinaigre, d'autant plus que ce tour de parloir était constitué de deux mineurs et d'un TIS isolé en gestion menotte.

Les locaux ont été saccagés et inondés mettant en péril la mise en place des parloirs de l'après-midi.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite l'ensemble des agents et les services techniques de permanence GEPsA ayant travaillé ce samedi et tient à mettre en lumière le dépassement de fonction de chacun...

Pour le bureau local,
Stéphane Chevasson.



CP RIOM

Dramatique !!

Le 10 septembre 2022

Encore une fois deux agents pénitentiaires ont payé un lourd tribut pour leur engagement professionnel. Les faits, si simples, si ignobles. Un détenu, condamné pour violence, violent avec ses codétenus, coutumier des attaques avec lame artisanale, plusieurs passages en Cdd, a agressé nos collègues ce samedi matin.

Pourquoi? il était peu satisfait du room service de notre Era. En effet, alors qu'il était placé au QD les surveillants ont eu l'outrecuidance de lui retirer un yoyo le vendredi soir. Comment? Très calmement à la distribution du petit déjeuner du samedi matin, avec une lame préparée, avec détermination et sans précipitation il a porté un coup coupant au niveau de l'oreille de notre collègue, visant le cou du surveillant.

Les conséquences? Deux agents meurtris et blessés : 2 points de suture pour l'un, une lésion au genou pour l'autre. Un détenu qui a préparé une véritable tentative de meurtre mais qui ne sera jamais jugé à cette hauteur des faits. Une

intervention difficile pour le maîtriser et faire cesser l'agression et des agents qui s'inquiètent d'être poursuivis ou pas pour cette intervention....

Conclusion, des agents touchés pour avoir fait le taf, un détenu prêt à tuer car incapable de supporter la moindre contrainte de disciplines (manque d'habitude sûrement), et des surveillants qui méritent la reconnaissance d'une nation mais qui ont l'inquiétude de finir devant un juge.

Triste photographie de la tragique banalité de nos vies professionnelles.

Ufap Unsa Justice du Cp Riom apporte tout son soutien et ses félicitations à nos courageux collègues, espère pour eux le meilleur rétablissement

Ufap Unsa Justice du Cp Riom ose formuler le vœu pieux que nos magistrats soient fermes (avec le détenu).

Ufap Unsa Justice du Cp Riom que l'AP prenne toutes les mesures et sanctions nécessaires pour la gestion de ce détenu et de nos détentions.



Le bureau local Ufap Unsa Justice du Cp Riom

CP AITON

HECATOMBE CHEZ LES PS

CP Aiton

Aiton le 01 août 2022

Depuis de longs mois, c'est l'hécatombe chez les personnels de surveillance. Les journées s'enchaînent et se ressemblent. Rappels sur rappels, les agents sont à bout de forces, et à bout de nerfs.

Plusieurs explications à ce phénomène que nous allons dénoncer ici afin de faire réagir qui de droit, dans l'espoir d'éviter le conflit social qui se profile.

La première réside dans la surpopulation pénale qui avoisine les 160 % et qui, pourtant, ne semble pas faire réagir nos Responsables sur la nécessité, au regard de ce chiffre inquiétant, de désengorger cette structure.

La deuxième est l'épuisement physique et moral des Personnels de cet Etablissement.

Alors que nous escomptions du renfort notamment de la 211^{ème} promotion de surveillants qui vient de sortir de l'école, seulement 3 agents sont arrivés sur le C.P. AITON, et ce n'est pas défaut d'avoir prévenu le 24 juin dernier avec un tract intitulé « PERSONNELS EN DETRESSE ».

Ceux-ci, à peine arrivés, sont déjà balancés dans la fosse aux lions. Pas le temps de leur accorder les doublures habituelles car il manque trop d'agents. D'ailleurs nos jeunes recrues sont déjà rappelées, et oui, il faut bien combler les nombreux postes vacants...

Les Postes fixes sont rappelés à tour de rôle sur les postes

non pourvus aux agents postés, soit sur leur repos, soit en plus de leur travail en leur retirant par exemple un après-midi pour qu'ils puissent faire la nuit ou encore lorsqu'ils occupent déjà leur poste ils doivent tenir, en plus, un autre poste, créant ainsi des lacunes sur les différents services.

Les postes UVF 2, DISPO CD et PROMENADE ont disparu, les postes DISPO MA et PCC sont en voie de disparition...

Ces postes, pourtant utiles à la bonne organisation des mouvements, sont non comblés au détriment de la sécurité de l'établissement et de ses personnels.

L'été est souvent une période déjà bien merdique au sein de nos détentions : les tensions, les insultes, les menaces et les agressions physiques y sont quotidiennes, fragilisant d'autant plus les Personnels dans l'exercice déjà très difficile de leurs fonctions. A cela s'ajoute les nombreuses modifications de services au détriment de la vie familiale !

L'UFAP-Unsa Justice condamne cette gestion catastrophique des Ressources Humaines et exige le comblement des vacances de postes !

L'UFAP-Unsa Justice demande à l'administration d'adapter les activités et autres mouvements à la pénurie de personnel, en attendant un désencombrement de la structure et l'arrivée de renforts sur la structure.



Annabelle CADET
Secrétaire Locale
UFAP-Unsa Justice
C.P. AITON

ufap.cpaiton73@gmail.com

CP AITON

DIRECTION DES TENSIONS

LE 01 Décembre 2022

Hier, une commission de discipline avait lieu pour traiter, entre autre, d'un compte rendu d'incident que le détenu F., classé auxiliaire d'étage, avait pris pour avoir, le 21/11/2022, remis un morceau de cannabis à un autre détenu de son étage.

Malgré de nombreuses observations sur le comportement inapproprié de cet auxiliaire d'étage et les manquements au travail, ces dernières n'ont absolument pas été prises en compte. Si la direction les avait prises en compte, elle se serait rendu compte que depuis le mois d'Août, pas moins de 9 observations avaient été rédigées concernant le travail de ce détenu à l'étage, dont la dernière en date du 26/11/2022 (4 jours avant la CDD) ou il s'en prend verbalement à la surveillante qui lui a mis le fameux CRI en lui disant que « ça ne va pas s'arrêter là ».

La direction a préféré croire en la parole du détenu plutôt qu'en les écrits professionnels de ses agents, il en résulte

que le détenu s'en sort avec une sanction de déclassement **avec sursis**. Le trafic de stupéfiants ne fait pourtant pas partie de sa fiche de poste.

MAIS A QUOI SERVENT NOS ECRITS ???

En conséquence, les auxiliaires d'étages se sentent tout puissants et pensent que trafiquer des produits stupéfiants ne risque pas de leur faire perdre leur poste de travail.

Pour L'**UFAP UNSa Justice**, cette décision est aberrante !

L'**UFAP UNSa Justice** félicite les personnels pour leurs écrits professionnels qui seront, un jour peut-être, utilisés par la direction.

L'**UFAP UNSa Justice** rappelle à la direction que les détenus classés auxiliaire d'étage doivent avoir un comportement irréprochable.

L'**UFAP UNSa Justice** rappelle à la direction, que les décisions laxistes lors des CDD peuvent avoir des conséquences. Le bateau coule et les agents prennent l'eau.



La secrétaire Locale
Annabelle CADET

CP AITON

Harcèlement au BGD

Le 20 Décembre 2022

Depuis le 06 Décembre dernier, les familles de nos pensionnaires, n'ont plus 4 jours pour prendre rendez-vous aux parloirs, mais seulement le mardi ET seulement de 09H à 14H !!

De ce fait, le bureau de gestion de la détention, qui gère les permis de visites, est harcelé par les familles qui veulent prendre des rendez-vous parloirs. En effet, les familles n'arrivent pas à prendre rendez-vous sur le numéro vert, appellent le standard et compose le raccourci pour joindre les permis de visites, pensant, vraisemblablement pouvoir avoir un rendez-vous par ce biais-là.

L'heure est grave, au-delà d'une détention qui se remplit

de jour en jour à la limite d'exploser, les familles, elles aussi de plus en plus nombreuses, pas plus de 60 appels chaque jour au BGD dans l'espoir d'obtenir un créneau parloir.

L'**UFAP Unsa Justice** exige que les anciens créneaux de prise de rendez-vous parloirs soient remis en place.

L'**UFAP Unsa Justice** exige que la direction locale prenne en compte le bien être des agents qui sont sous leur responsabilité.

L'**UFAP Unsa Justice** exige que soit retiré le raccourci téléphonique sur le standard, afin de contacter le service des permis de visite, pour être remplacé par une boîte mail structurelle en plus de la voie postale pour les demandes de permis de visite uniquement.

La secrétaire Locale
Annabelle CADET

CP VALENCE

Nouvel incendie aux cuisines du CP Valence

A Valence, le 27 septembre 2022

2 mois presque jour pour jour après le violent incendie qui avait ravagé une partie des cuisines du Centre Pénitentiaire de Valence, voilà qu'un feu se déclenche à nouveau dans un local de stockage et endommage sérieusement une partie de notre établissement.

En effet, il est environ 11H quand il est constaté un départ de feu dans les cuisines, des collègues se rendent immédiatement sur les lieux pour évacuer les détenus et vider quelques extincteurs pour tenter de circonscrire l'incendie. Tentative en vain, le feu prend de l'ampleur et ils décident donc de revenir équipés d'appareils respiratoires et d'une lance incendie. La situation est plus que critique puisque le feu gagne en vivacité et une épaisse fumée noire commence à rendre une visibilité complètement nulle.

Les agents équipés décident donc de sortir de la zone de sinistre lorsque les portes équipées de serrures électro-

niques se mettent en sécurité et ne répondent plus aux commandes. Les surveillants sont donc bloqués, entourés du feu avec d'épaisses fumées noires. Un personnel à l'extérieur arrache un cendrier d'un mur pour briser une fenêtre pour trouver une solution de sortie aux collègues. Quelques instants plus tard, les personnels sont libérés grâce à une clef d'intervention qui a été retrouvée.

Dans le même temps, une évacuation de plusieurs zones est décidée, les serrures électroniques ne fonctionnent plus et les trousseaux de clefs d'intervention manquent, il est décidé de découper certaines serrures à la disqueuse pour évacuer les intervenants, personnels et détenus et placer tout le monde à l'abri...

Les pompiers arrivent alors sur place pour finir d'éteindre l'incendie et venir au secours de quelques collègues qui ont inhalé des fumées.



CP VALENCE



Du côté de la direction, personne au commandement du navire. La cellule de crise qui doit pourtant prendre les décisions et orientations sur ce type d'incident, n'est pas ouverte ou bien trop tard.

Une fois de plus les agents de terrain sont livrés à eux-mêmes et gèrent seuls les interventions !

Peut-être heureusement d'ailleurs...

L'UFAP Unsa Justice de Valence souhaite attirer l'attention sur les agents bloqués dans ce bâtiment en feu et qui, ont vu la mort en face ce matin.

L'UFAP Unsa Justice de Valence indique que pour un éta-

blissement comme le nôtre, les exercices PPI devraient être réalisés à une fréquence bien supérieure à celle qu'on constate.

L'UFAP Unsa Justice dénonce le fait que ce deuxième incendie qui semble être criminel ait pu se produire de manière aussi rapprochée, des personnels auraient pu y perdre la vie, il faut que la justice passe sur ces faits inacceptables.

L'UFAP Unsa Justice de Valence félicite les personnels de l'établissement pour leur courage et leur professionnalisme démontré ce jour.



Pour l'UFAP Unsa Justice de Valence,
Sylvain ROYERE – Fabrice SALAMONE



CP VALENCE

Encore des agressions au CP Valence APPEL A LA MOBILISATION

A Valence, le 5 octobre 2022

Voilà plusieurs semaines que les agressions et gros incidents s'enchaînent sur notre établissement.

Ce jour, à 10H30 lors de la descente promenade, un détenu arrivé en transfert disciplinaire de Bourg en Bresse pour agression sur personnel a refusé de se soumettre à la palpation de sécurité aux agents présents.

Après insistance de l'agent, le détenu se retourne et porte un violent coup de poing au visage du surveillant d'étage. Il sera maîtrisé avec grande difficulté et transporté au quartier disciplinaire pour une prévention.

Une fois au quartier disciplinaire, il refuse la fouille, crache sur les personnels, mord deux agents et tente d'étrangler un troisième.

Bilan : 5 agents blessés dont 2 transportés à l'hôpital de Valence.

Nous souhaitons un prompt rétablissement aux collègues touchés ce jour et leur apportons notre soutien indéfectible.

Rien que sur ces 10 derniers jours, un énorme incendie, une tentative d'assassinat, plusieurs découvertes d'armes artisanales et de multiples agressions sur les personnels, pour l'UFAP UNSa Justice, s'en est trop !!!

En conséquence, l'UFAP UNSa Justice appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser devant l'établissement demain jeudi 6 octobre 2022 dès 6H.

Pour l'UFAP UNSa Justice,
Sylvain ROYERE

CP VALENCE

Prochaine étape, les massages (avec finition) !

A Valence, le 23 Novembre 2022

Il serait sans doute trop facile de rappeler à la direction que ces dernières semaines au quartier maison centrale de notre établissement, d'énormes difficultés sont rencontrées par le personnel tous grades confondus concernant la gestion de la population pénale...

Trop facile aussi de dire que les collègues se plient en quatre pour pallier le manque d'effectif sur notre établissement, dans un contexte où certains responsables semblent surtout se préoccuper du confort en détention de la population pénale sans prendre en compte les difficultés générées par leurs décisions.

C'est pourquoi l'UFAP UNSa Justice ne le rappellera pas ici. D'ailleurs, nous n'avons pas commenté le fait de donner une autorisation de laisser entrer une Rolex à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour un détenu afin de favoriser sa réinsertion.

Aujourd'hui nous apprenons qu'une petite sauterie est prévue pour les détenus en formation à la RIEP ce jeudi et vendredi... Viennoiseries, friandises, et même soda : une dinquerie !

On dira que si c'est avec ça que le CE du CP entend reprendre en main la détention, cette action est osée. Orig-

nale même...

Mais nous savons notre chef d'établissement audacieux !

Il est vrai qu'espérer acheter des grands délinquants et des détenus rompus au fonctionnement carcéral avec quelques gâteaux et du soda a toutes les chances de réussite. La paix sociale sera garantie.

Dans les caves des cités, il est notoire qu'on vend sous le manteau du coca et des biscuits pour passer des soirées « de ouf ».

D'ailleurs pour changer un peu, quand ils sont en prison, ils se font plutôt livrer du shit et de l'alcool, ce type de joyeusetés étant bizarrement plus à leur goût en détention.

Qu'à cela ne tienne, notre grand patron pourra rapporter à sa hiérarchie qu'il met en place des actions de cohésion et que tout se passe très bien à Valence. Ça fait des années qu'on le sait d'ailleurs.

Tout à chacun ayant des compétences de traiteur, les personnels du CP nous font remonter être tentés de montrer aussi les leurs dans les contextes chaleureux qu'on sait mettre en œuvre ici-bas, chez les gueux.

L'UFAP UNSa Justice pourra elle aussi organiser cela. A chacun ses compétences, et surtout, à chacun ses priorités.

Pour l'UFAP Unsa Justice de Valence,
Sylvain ROYERE



CP VALENCE

Sobriété énergétique ou
Les conséquences d'une économie
de réflexion et d'anticipation
A Valence, le 3 décembre 2022
L'UFAP UNSa Justice constate, depuis
l'arrivée du froid, l'application de la
circulaire "sobriété énergétique et
exemplarité des administrations de
l'État".
On peut voir, dans beaucoup de bu-
reaux du secteur administratif et du
SPIP, que si les thermostats sont blo-
qués à 19° la température elle, notam-
ment le matin, est aux alentours des
16°. Alors on aperçoit des personnels
grelotter avec des doudounes et par-
fois bonnet sur la tête devant leur or-
dinateur... Le charme de Noël en ver-
sion pénitentiaire pour les personnels
en quelque sorte.

L'eau chaude est coupée pour les per-
sonnels dans les chambres de piquet la
nuit, pour la douche, ça sera froide
sinon rien.
La note pour la réalisation des rondes
de nuit à la bougie est en cours de ré-
daction.
Celle pour le remplacement des
moyens de communication actuels par
les pots de yaourts reliés par un fil est
en projet (grand retour du sifflet pour
les alarmes).
Nos gouvernements successifs, jamais
à cours d'idée pour nous vendre du
vent, n'ont pas su anticiper l'usure des
moyens de production d'électricité et
l'augmentation de la demande.
Pas certain en effet, juste pour cela,
que les personnels n'envisagent, pour
se réchauffer, de se réunir autour d'un
feu de joie devant les portes de l'éta-

blissement (encore que...), le plus
simple serait sans doute d'établir leurs
bureaux dans des cellules inoccupées
où les températures constatées sont
nettement plus clémentes.
L'application de certaines mesures
s'arrêtant à la grille de détention, on
peut légitimement se poser la question
de la valeur de l'économie ainsi réali-
sée. La surchauffe générée par les
charges de travail ne réchauffe pas les
corps, mais à force de tout cumuler, ce
sont les esprits qui commencent à
s'échauffer...
Dans ce contexte, l'UFAP UNSa Justice
se pose la question de savoir quand la
corde va finir par casser...
Pour l'UFAP Unsa Justice de Valence,
Sylvain ROYERE

CP GRENOBLE

Violence gratuite
Le 22/12/2022
Ce jeudi 22 décembre 2022 une terrible agression a eu lieu.
Une simple distribution de produits s'est transformée en
incident, une simple ouverture de porte en un coup de
poing violent et gratuit au visage, un agent faisant simple-
ment son travail en un agent victime de blessures et de
violence gratuite.
Cette journée a été marquée par le sang d'un collègue !!!!
**Résultats, 4 jours d'ITT, une arcade sourcilière et un nez
blessés.**
Ce détenu instable, suivi par le médical, signalé à plusieurs
reprises pour sa capacité à être violent et son potentiel
agressif envers le personnel se retrouve en détention ordi-
naire.

Son cas est loin d'être le seul !!!!
Les agents ne se sentent plus en sécurité. Une incertitude
de terminer son service sans égratignures, une appréhen-
sion à chaque ouverture de porte.
L'UFAP Unsa justice de Grenoble-Varces souhaite un
prompt rétablissement à notre collègue et félicite son sang-
froid et son professionnalisme face à une telle situation
imprévisible et brutale.
L'UFAP Unsa justice de Grenoble-Varces dénonce un
manque de sécurité et de fermeté vis-à-vis de ces détenus
aux profils psychologiques défaillants. Notre structure ne
permet pas de les accueillir avec efficacité.
L'UFAP Unsa justice de Grenoble-Varces demande le trans-
fert de cet individu dans les plus brefs délais.
Pour l'UFAP-Unsa Justice Grenoble-Varces
Le bureau local

CP LA TALAUDIÈRE

Une journée arrosée
Le 17/08 /2022
Ce jour, en milieu d'après-midi, un orage d'une violence
extrême s'est déclaré sur notre département.
Celui-ci n'a malheureusement pas épargné la prison de la
Talaudière.
Résultat :
Une toiture du bâtiment principal envolée, avec un atter-
rissage au niveau du terrain de sport.
Heureusement aucune personne sur cette zone, mais les
dégâts occasionnés sont très impressionnants.
Une évacuation des détenus présents en cours de prome-
nades a été rapidement mise en place afin de les rapatrier
au plus vite dans leurs cellules.
Les pompiers ont été appelés sur les lieux afin de sécuri-
ser la toiture et l'ensemble de l'établissement.
Encore une journée chaotique pour les personnels ce jour,
entre les extractions à gogo, un sous-effectif grandissant et
des services dégradés à la pelle. Les collègues ont encore

assuré sur fond d'un établissement qui montre bien des
faiblesses structurelles...
L'UFAP Unsa justice de St Etienne remercie les pompiers
pour leur intervention.
L'UFAP Unsa justice de St Etienne tient une nouvelle fois à
féliciter les agents pour leur travail exceptionnel et leur
sang-froid, dans des situations imprévisibles comme celle
de ce jour.
L'UFAP Unsa justice s'interroge une nouvelle fois sur la
pertinence du maintien de notre structure en fonctionne-
ment dans la mesure où une reconstruction sur site semble
tout de même la meilleure solution à long terme pour tout
le monde.
Un simple orage a suffi à enclencher le processus de des-
truction de cette vieille rate.... L'administration aura-t-elle
le courage de finir le boulot que mère nature elle-même a
engagé ?

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne
Stéphane PERROT



CP LA TALAUDIÈRE

MOBILISATION

Le 16/09 /2022



Aujourd'hui, le 16 septembre 2022, un débrayage a eu lieu devant notre établissement suite aux 2 agressions subies par nos collègues cette dernière semaine, celui-ci était orchestré par notre organisation.

Une forte mobilisation était annoncée, elle a eu lieu !!!!

Comme toujours, le point faible de notre établissement, est encore, et je dirai comme d'habitude la DIRECTION. Arrivée sur les lieux, à la fin du mouvement, impassible, l'air de rien, peu concernée finalement par le fait que se faire agresser puisse générer quelques ressentiments chez

les personnels.

Cela devient insupportable de voir notre établissement géré par des pantins qui se foutent de leurs personnels !

L'UFAP Unsa justice de St Etienne demande à notre direction, de prendre ses responsabilités, vis-à-vis des demandes de notre organisation, suites aux agressions successives.

L'UFAP Unsa justice de St Etienne, félicite tous les personnels présents ce matin, et tient à leur dire, que notre organisation ne lâchera rien, et sera toujours présente à leurs côtés.

L'UFAP Unsa justice de St Etienne a une pensée toute particulière, à tous les collègues agressés dans leurs fonctions, toutes ses dernières années et exige que l'administration engage un véritable plan de lutte contre les violences.

Les agressions ne sont pas que des statistiques sur un tableur Excel, elles concernent des vrais gens, et c'est très difficile à vivre, surtout dans le plus total mépris de ceux qui nous dirigent !



Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne
Stéphane PERROT

CP LA TALAUDIÈRE

Un détenu sur le toit du petit quartier

Le 12/11 /2022

Ce samedi 12 novembre 2022, un voyou, a eu la drôle d'idée de monter sur le toit du petit quartier. Il revendique le fait de ne plus avoir de nouvelles de ses enfants depuis plusieurs mois.

Ce détenu n'a pas eu beaucoup de mal à escalader le grillage, car celui-ci la fait à l'endroit connu et sensible de la cour, là où une évasion a eu lieu quelques temps auparavant.

Résultat :

Les travaux réalisés pour fiabiliser la cour du petit quartier n'ont pas tarder à montrer leurs limites....

Avec l'aide des ERIS, le détenu finira par descendre vers

18H20.

L'UFAP Unsa justice de St Etienne pointe encore une fois du doigt, le fait que l'établissement n'est plus aux normes sécuritaires et doit être rasé et reconstruit sur place. La direction doit agir et vite.

L'UFAP Unsa justice de St Etienne, félicite tous les personnels présents cet après-midi sur l'établissement, et tient à leur dire, que notre organisation ne lâchera rien, et sera toujours présente à leurs côtés.

L'UFAP Unsa justice de St Etienne remercie les ERIS pour leur intervention rapide et efficace.

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne
Stéphane PERROT

CP ST QUENTIN FALLAVIER

DEVINEZ QUI SE MOQUE DE QUI ?

Mercredi 27 juillet 2022

Après la double agression de lundi, La Commission de discipline réunie ce jour fait preuve d'une clémence incroyable !

Le motif de cette clémence reposerait sur le fait que les deux détenus ont déclaré qu'il n'y avait pas eu d'agression, que la surveillante serait tombée toute seule en trébuchant sur des cantines posées au sol.

Les détenus n'auraient soit disant pas eu l'occasion de préparer en commun leurs arguments car ils ont été séparé immédiatement après les événements.

Depuis quand la séparation physique de deux détenus les empêcherait elle de communiquer par exemple par le biais d'un intermédiaire ? En prévention au QD côté MA, rien n'empêche de communiquer avec les cellules à portée de voix.

Croire sur parole ces deux détenus pour justifier une sanc-

tion aussi faible équivaut à discréditer les agents victimes de leurs actes et les faire passer pour des menteurs. Pourtant, leurs déclarations sont claires : << Le détenu <<M>> a poussé violemment le surveillant / la surveillante a été attrapée par le cou, malgré les injonctions de lâcher prise, le détenu « S » a entraîné la surveillante au sol. Lors de la chute, la tête de la surveillante a heurté le rebord du lit.>>

Poursuivis de violences physiques, résistance violente, téléphone, captation d'image :

- 25 jours de QD dont 10 avec sursis pour l'un

- 20 jours de confinement pour l'autre

Les détenus peuvent se réjouir, la parole des surveillants ne vaut rien !

Pour sûr que les agresseurs de surveillants se marrent bien, mais cela ne répond pas en totalité à la question... Qui se moque de qui ?



Pour l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER

CP ST QUENTIN FALLAVIER

CLARIFICATION SUR AGRESSION
DU DIMANCHE 09 octobre 2022

Lundi 17 octobre 2022

Loyauté – Déontologie - Ethique

Trois mots qui font partie du vocabulaire courant dont raffole le Chef d'établissement du CP ST-Quentin fallavier. Nous en connaissons tous la signification, nous savons qu'en règle générale, ils sont utilisés par la hiérarchie de manière descendante. L'exigence de loyauté et l'obligation déontologique raisonnent souvent comme un rappel à l'ordre dans le milieu professionnel. L'éthique est d'un sens différent qui fait référence au comportement et au caractère d'un individu et dont la finalité vise à définir le comportement des hommes pour obtenir une société idéale et tendre vers le bonheur de tous.

Le plus haut responsable de notre établissement a lui aussi une hiérarchie envers laquelle il doit faire preuve de loyauté en démontrant qu'il respecte les principes de la déontologie.

L'UFAP UNSa Justice estime qu'en franchissant certaines limites, il n'est pas dans les clous avec sa hiérarchie, c'est son problème !

En revanche, son attitude à l'égard du personnel dont il nourrit le marasme, c'est un peu notre affaire !

Dans les jours suivants **l'agression du dimanche 9 octobre**, il déclarait que la mise en lumière d'un incident par un tract ne fait que renforcer son obligation de transparence vis-à-vis de son autorité hiérarchique et judiciaire et glissait en coulisses à certains personnels qu'un agent allait se retrouver en difficulté à cause du tract. QUEL CULOT !

Commencer de temps en temps des boulettes, cela peut arriver à tout le monde, mais ce dont il est question est beaucoup plus préoccupant. Ces facéties s'accumulent depuis presque trois années.

Aveuglé par son obsession remarquable de s'en prendre à la seule organisation syndicale osant lui faire face, il utilise son personnel pour tenter de la disqualifier.

C'est très probablement dans cette logique qu'il convoquait mardi dernier en soirée, deux agents et leur montrait les images vidéos de l'agression en ques-

tion, mais voilà... il se limitait à leur présenter la séquence où l'agent sonné par les coups encaissés plus tôt voyait sa lucidité atteinte et réagissait de manière controversée. En ne présentant que cette scène, le directeur se jouait de son personnel.

Cette présentation tronquée des événements produisait immédiatement son effet, à la sortie de l'entretien un agent déclarait sans filtre que notre collègue avait agressé le détenu, qu'il allait se retrouver dans la « merde », tout ça à cause du tract diffusé le lundi. Le lendemain, toujours sous le coup de la colère des incidents verbaux sérieux éclataient.

Le Chef d'établissement n'était pas là pour gérer les tensions, c'est l'UFAP, en lien avec le DRH qui s'y employait pour parvenir au terme d'une journée bien longue à un apaisement partiel.

Provoquer de la sorte des incidents chez son personnel usé, déprimé et incompris n'est pas digne de celui qui se prévaut de lutter contre la violence !

La commission de discipline prononçait pour sa part une sanction de 20 jours de cellule dont 10 avec sursis à l'encontre du détenu, une décision plombant plus encore le moral des troupes.

Dans cette instance, un visionnage partiel des images était proposé. Un officier présent s'en étonnait et émettait le souhait de voir non pas une partie mais la totalité de la vidéo. Demande rejetée !

C'est dans un contexte tendu que l'UFAP était enfin invitée à visionner l'intégralité des enregistrements.

QU'EN EST IL REELLEMENT ?

Notre collègue fait sortir deux détenus de la cour promenade, restitue la carte de circulation au premier, le deuxième s'approche mais au moment de récupérer la carte il saisit la main du surveillant, des paroles sont échangées, le détenu avance son front sur celui de l'agent puis lui administre plusieurs coups au visage. Sonné, l'agent s'affaisse un instant pendant que son binôme éloigne avec difficulté l'agresseur sous les insultes de la population pénale.

Le collègue sérieusement blessé à la tête voit son binôme dans une situation inconfortable, les insultes pleuvent de toute part, il intervient mais sa lucidité

étant atteinte, il perd le contrôle.

Il est important aussi d'avoir à l'esprit qu'il y a peu de temps, le détenu « B » avait proféré des menaces à l'encontre de notre collègue suite à la récupération de projections qui lui étaient destinées. Toujours le dernier à sortir des cours promenades, ce dimanche 9 octobre, ce n'est pas un hasard s'il était le premier à franchir la grille et ainsi mettre ses menaces à exécution.

Habitué du front contre front, un peu plus tard après l'agression, il cherchait à nouveau l'affrontement, cette fois en s'en prenant au gradé, avançant de manière vive sa tête pour la plaquer contre la sienne.

Pour l'UFAP UNSa Justice, nous sommes bien dans le cadre d'une agression caractérisée de violences sur personnel, la sanction de 10 jours fermes de cellule disciplinaire est en dessous de tout. Le détenu se frotte sans doute les mains. Quel mauvais message passé au reste de la population pénale ?

Au CP, la violence est partout, physique, morale, institutionnelle, elle rôde en permanence et explose sans prévenir, elle est instantanée. Tout aussi sûrement, elle ronge à petit feu, de manière pernicieuse à petits coups d'insultes quotidiennement répétées. Ce dernier Weekend encore, lors de la récupération de projections deux agents ont été aspergés d'urine.

Lorsqu'il est fait remarquer au premier responsable de l'établissement qu'il ne sait pas ce que supportent les surveillants, il préfère s'apitoyer sur son propre sort et répondre par des provocations dont nous vous passerons ici le contenu.

Des événements difficiles, parfois tragiques ont traversé les 30 ans d'activité du Centre Pénitentiaire mais jamais nous n'avons eu à ressentir de manière aussi chronique, la détresse qui se lit dans le regard des personnels. Les plus anciens sont pratiquement tous partis. Reste les plus jeunes, jetés en pâture à la détention surpeuplée de malades, de fous furieux, de délinquants et de criminels aguerris.

DIRIGER, C'EST AGIR DE MANIERE RESPONSABLE !

Pour L'UFAP UNSa Justice

Alain CHEVALLIER

CP ST QUENTIN FALLAVIER

STUPEFIANTS – ALCOOL – PORTABLES - VIOLENCE
LA BOUTIQUE TOURNE A FOND !

21 novembre 2022

C'était écrit d'avance : l'inaction de l'administration pour endiguer le fléau des projections extérieures au Centre pénitentiaire de St-Quentin Fallavier écrase en 2022 les chiffres des années précédentes pourtant affolants.

Les conséquences sont désastreuses. L'énorme trafic bien installé en interne, génère une insécurité extrême. Règlements de comptes ultras violents au sein de la population pénale qui se retournent contre les surveillants lorsque ces derniers découvrent et saisissent des marchandises prohibées.

Abimés, incompris maltraités, les agents sombrent les uns après les autres. Entre 30 et 40 arrêts de travail en continu depuis le mois de juin, des rappels incessants sur repos. La machine infernale produit ses effets toxiques.

Le Chef d'établissement perché en haut de son monde en faillite reste muré dans le silence.

Sourd à la détresse du monde d'en bas. Il n'a pas vu venir ce qui était pourtant annoncé.

Il s'attaque aux malades qui ne sont rien d'autre que le

produit de son système.

DES CHIFFRES TERRIBLES !

5467 projections annoncées / 2239 récupérées

- 33 kilogrammes de stupéfiants saisis depuis le 1^{er} janvier 2022 (23 KG en 2021)

- 128 litres d'alcool - 738 téléphones portables – 37 couteaux et armes artisanales

Et bien d'autres choses tout aussi inquiétantes (Acide – White spirit – Mortiers etc...)

Les saisies représentent moins de la moitié des colis passés par-dessus les murs, inutiles de se voiler la face.... La prison de SQF est un immense "COFFEE SHOP". Le chiffre d'affaires de cette économie souterraine sous bon abri institutionnel est un non-sens pour une administration dont la réinsertion serait paraît-il une mission essentielle.

Karting par ci, Pizzas par là, Shit et beuh à volonté, la récidive a de beaux jours devant elle.

AU MILIEU DE CE CIRQUE, DES SURVEILLANTS QUI EN ONT MARE !

Le bureau UFAP UNSa Justice
Centre Pénitentiaire SAINT QUENTIN FALLAVIER



MA BONNEVILLE

Quel management...

A Bonneville, le 4 août 2022

Voilà plusieurs années que le management Bonnevillois est dénoncé par l'UFAP-UNSA justice, tant au niveau local, que régional. La direction n'en est pas à son coup d'essai (agents démis de leurs postes suite à des arrêts de travail, reprise en « volante » après des arrêts de travail, contrôles médicaux incessants et parfois à plusieurs heures de route, changements d'équipe intempestifs...). Tout est fait pour mettre la pression aux agents afin qu'ils exécutent sans mot dire des décisions parfois invraisemblables.

Les personnels subissent un service avec un prévisionnel ne construit pas plus de 15 jours à l'avance et des rappels intempestifs parfois sans prévenir les agents concernés. Pour certains stagiaires, ils sont pressés comme des citrons et ne peuvent bien évidemment, rien dire...

L'UFAP-UNSA Justice exige l'effectif correspondant à l'organigramme de référence.

Alors que la Direction fait des pieds et des mains pour fournir des bouteilles d'eau aux usagers pas contraints du

service public lors des plans canicule, cette dernière laisse son personnel à l'abandon en lui laissant un pauvre point d'eau caché dans un local inconnu des personnels.

L'UFAP-UNSA Justice ne cautionne pas cette forme de management, le personnel est à bout !

Arrêtons de contrôler les faits et gestes des agents !

La Direction, bien accompagnée par certains membres de son équipe, est tout simplement en train de dégoûter et d'écœurer nombre de personnels, elle a pourtant des agents motivés sur l'établissement essayant de sauver le navire tant bien que mal tout en se heurtant à une population pénale difficile...

L'UFAP UNSa Justice rappelle que dans le management, il n'y a en théorie pas que le bâton, il doit y avoir aussi la carotte, mais pour les personnels Bonnevillois, pas de légumes, ils n'ont droit qu'à la sanction, la défiance et le plus total irrespect à travers tout ce qui est indiqué ci-dessus.

Et on veut nous faire croire qu'on travaille pour le ministère de la justice....

Pour l'Ufap Unsa Justice de Bonneville,
Saliha LAHIOUEL



MA BONNEVILLE

Appel à la mobilisation

Le 11 septembre 2022

La gestion de la MA Bonneville est rentrée dans une autre dimension. Ça ne peut pas continuer comme ça !

L'exemple du quartier mineur surpeuplé et la gestion faite ce jour sur ce secteur est symptomatique. Une responsable d'astreinte assistée visiblement d'un agent en CA contraignent des détenus mineurs à accepter d'être doublés en cellule. Cette situation a entraîné une bagarre en cellule avec extraction médicale à l'issue. Bilan, une épaule déplacée pour un détenu mineur et une gestion catastrophique de l'incident.

L'UFAP-UNSa justice s'interroge : Pourquoi, Monsieur l'adjoint au chef d'établissement qui était astreinte niveau 2, ne s'est pas déplacé pour gérer l'incident ?

On en revient toujours à la même situation, des décisions sont prises à l'emporte pièces sans se soucier des conséquences pour les agents qui les appliquent.

Quand on voit à quel type de manager on a affaire, on ne peut qu'être interloqués !

Nous avons à l'heure actuelle 42 matelas au sol, 2 cellules doublées au quartier mineurs.

Concernant le personnel qui est considéré comme de la chair à canon, il tourne en moyenne à 40h supplémentaires, des agents à bout sont en arrêt de travail ou démissionnent. Réponse à cela, des demandes d'explication, des menaces de suppression de CA et cela, en toute impuni-

té !!!

TROP C'EST TROP !

A force de tirer sur la corde..... L'UFAP-UNSa justice de Bonneville appelle à la mobilisation dès ce lundi 12 septembre à 6h00. Faisons un mouvement devant l'établissement pour montrer à notre direction notre RAS LE BOL et exiger de sa part, un minimum de respect puisqu'elle n'est pas capable de comprendre d'elle-même.

L'UFAP-UNSa justice exige que l'effectif prévu à l'organigramme soit respecté. Les agents en ont assez de tourner sur tous les postes dans la désorganisation la plus complète.

Nous exigeons la mise à niveau des effectifs !

L'UFAP-UNSa justice exige le désencombrement de l'établissement. Nous sommes en moyenne toujours largement au-dessus des 150% d'occupation au Quartier hommes, c'est insupportable.

L'UFAP-UNSa justice exige que votre personnel ne soit pas uniquement géré avec le bâton, les méthodes de management doivent changer en profondeur.

Rendez-vous devant les portes dès 6h lundi 12 Septembre !

Pour le bureau local UFAP-UNSa justice de Bonneville
La secrétaire Saliha LAHIOUEL



MA BONNEVILLE

Un constat inquiétant !!

A Bonneville, le 26 Octobre 2022

Monsieur le chef d'établissement, l'UFAP UNSa Justice fidèle à ses valeurs d'accompagnement et d'engagement auprès des personnels, a été auprès de ces derniers durant deux jours pour établir un bilan.

Le constat est amer !!

Nous n'avons pas eu besoin d'attendre bien longtemps pour se rendre compte du moral des troupes et de l'ambiance lourde et pesante dans les différents services rencontrés.

- Une surpopulation carcérale chronique avec plus de 40 matelas au sol.

- Application irréfléchie de retenue sur salaire pour les agents (1/30ème) en opposition aux sanctions établies en CDD.

- Une situation RH catastrophique.

- Un management par la peur.

- Des mouvements superflus (rajouts intempestifs de promenade...).



- Plus de **245** mutations de cellule pour le mois d'octobre, 156 pour septembre, 213 pour août !

- Des changements de postes d'agents au jour le jour, qui pourtant ont accepté d'être rappelés pour un poste bien défini.

L'UFAP UNSa Justice n'est guère étonnée par tous ces constats, cela fait longtemps qu'on a compris que pour notre direction, le confort de nos chers pensionnaires est bien plus important que celui des personnels.

L'UFAP UNSa Justice demande : Un désencombrement rapide !

L'UFAP UNSa Justice demande : Un arrêt immédiat des mutations de confort.

L'UFAP UNSa Justice demande : Plus de reconnaissance pour le travail accompli.

L'UFAP UNSa Justice demande rapidement : La fin du management par le bâton !!

L'UFAP UNSa Justice veillera à porter haut et fort vos revendications comme elle le fait depuis 3 ans déjà, et sera à vos côtés durant les 4 prochaines années.

Pour L'UFAP UNSa Justice de la MA BONNEVILLE
GOMEZ Anthony & BRUNEAU Helline

RÉSULTAT ÉLECTIONS

CSA Interrégional
CAPL

Le 8 Décembre 2022

L'UFAP UNSa Justice s'est mobilisée pour ces nouvelles élections qui appelaient devant les urnes (électroniques cette fois ci) pas moins de 409 3 inscrits pour le Comité Social d'Administration Interrégional (CSA I) et 2520 pour la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL).

La démocratie a ainsi pu faire son travail avec des scores de participation 69,17 % pour le CSA I et 72,22 % pour la CAP L.

L'UFAP UNSa Justice a rassemblé pour ces scrutins, respectivement 54,29 % des votes pour le CSA I ce qui lui octroie 4 sièges sur les 6 existants sur cette instance, et 57,84 % des votes sur la CAP L ce qui représente 3 sièges sur 4 possibles.

Vos élus UFAP UNSa Justice CSA I sont :

Titulaires :

Dominique VERRIERE

Florian ROUSSET

Cédric ROCHIS

Alisson TABURET

Suppléants :

Philippe MACHADO

Stéphane PERROT

Myriam HAMMOUDI

Fabrice SALAMONE

Vos élus UFAP UNSa Justice de CAPL sont :

Titulaires :

Dominique VERRIERE

Stéphane PERROT

Nadia CHEKHAD

Suppléants :

Jean Louis PICORNELL

Annabelle CADET

Alain TRIERWEILER

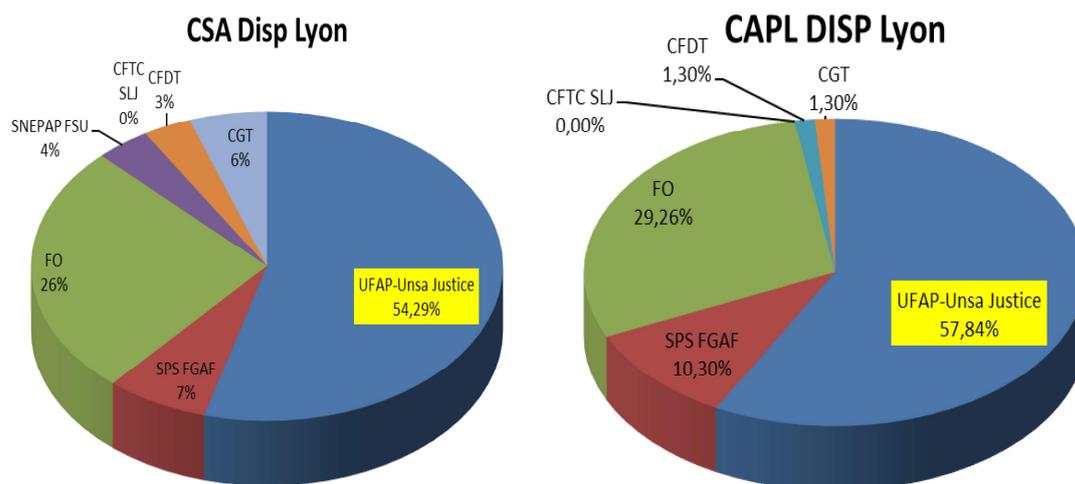
L'UR UFAP UNSa Justice remercie donc chaleureusement les personnels qui lui ont renouvelé leur confiance et mettra tout en œuvre pour être digne de l'honneur qui lui est ainsi fait.

L'UFAP UNSa Justice salue également le résultat des listes concurrentes et espère que les relations resteront bonnes malgré quelques communiqués pas nécessairement toujours très heureux.

L'UR UFAP UNSa Justice ne perd pas de vue que chaque militant d'une OS donnée emporte l'adhésion et la confiance d'une partie du corps professionnel et que cela mérite le respect

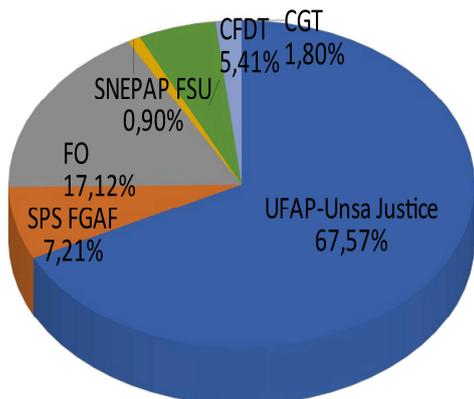
Nous tâchons depuis des années de ne pas perdre cela de vue et nous continuerons à le faire, par respect pour les collègues et lesdits militants.

Pour L'UFAP UNSa Justice, les années qui viennent ne devraient pas être plus simples que celles passées, de nombreux combats seront à mener pour tenter notamment de rapprocher les différentes filières et différents corps qui composent cette administration afin de présenter une force d'opposition et de propositions plus cohérente et plus pertinente encore.

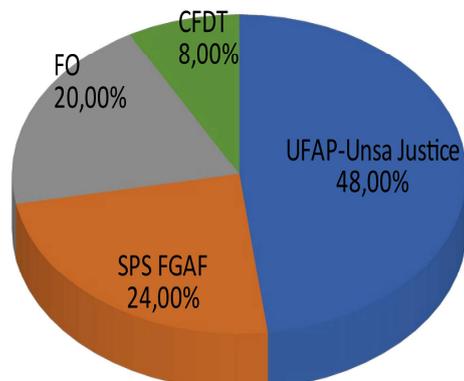


RÉSULTAT ÉLECTIONS

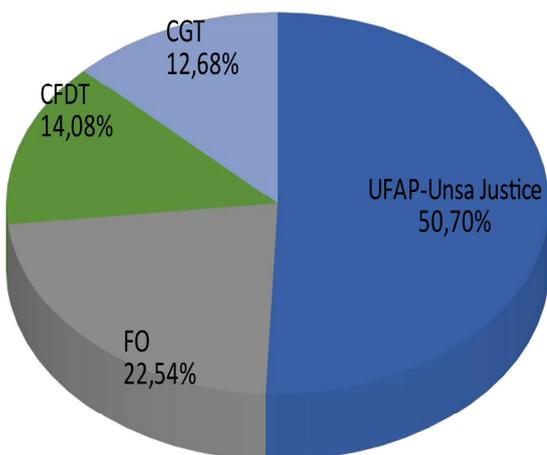
CSA CP Aiton



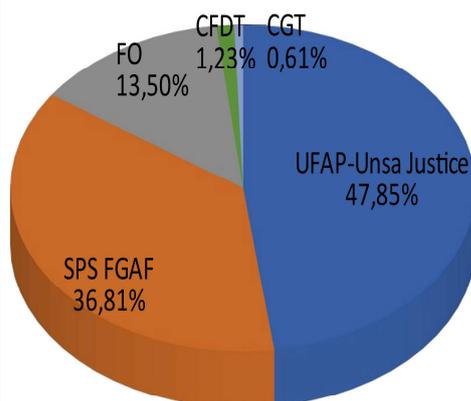
CSA MA Aurillac



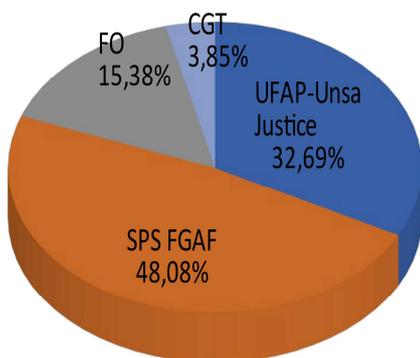
CSA MA Bonneville



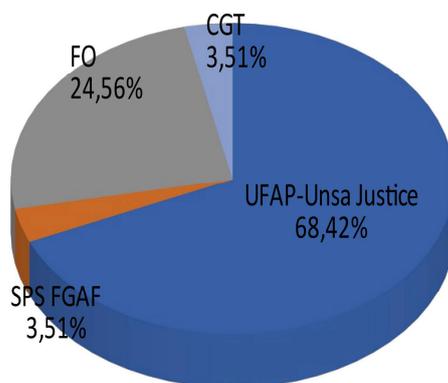
CSA CP Bourg



CSA MA Chambéry

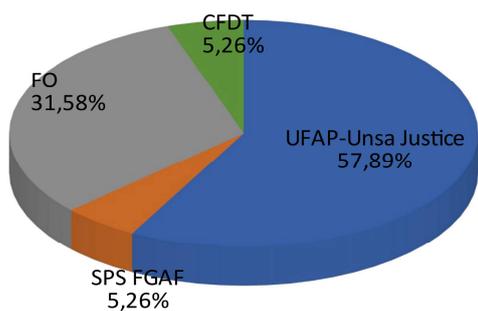


CSA EPM Rhone

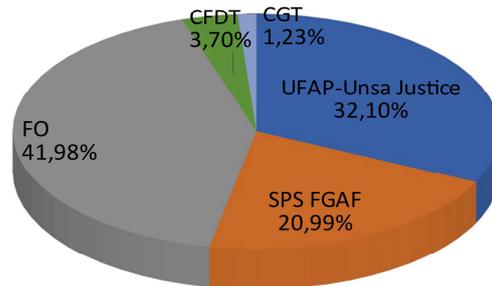


RÉSULTAT ÉLECTIONS

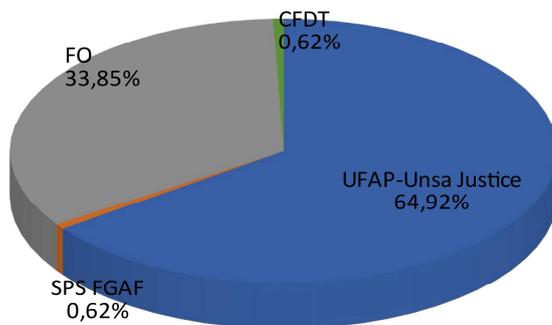
CSA MA Privas



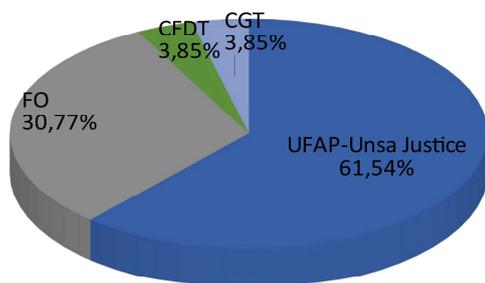
CSA MA Grenoble



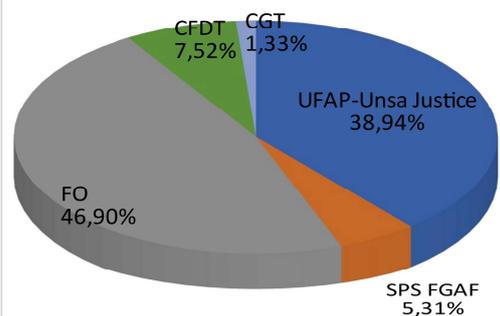
CSA MA Lyon Corbas



CSA MA Montluçon

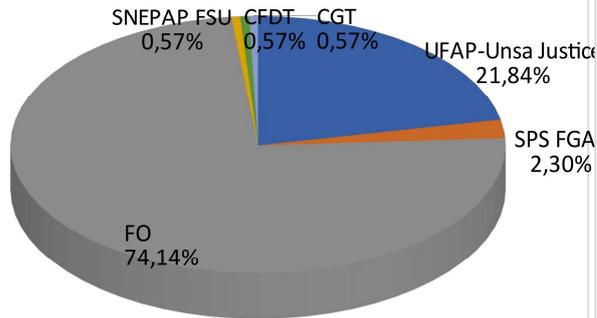


CSA CP Moulines

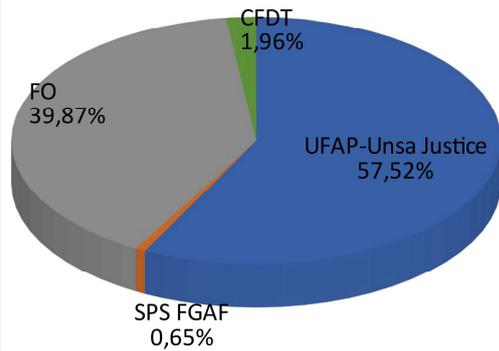


RÉSULTAT ÉLECTIONS

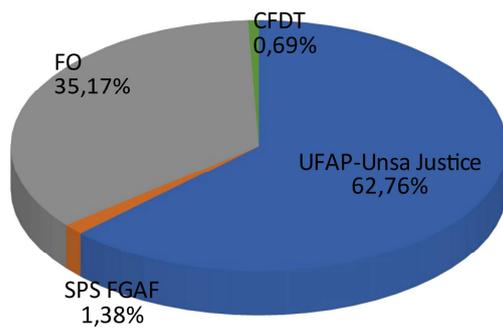
CSA CP Riom



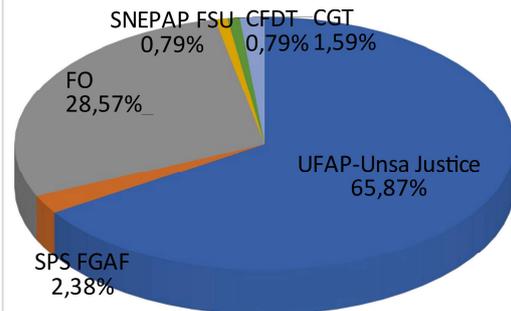
CSA CD Roanne



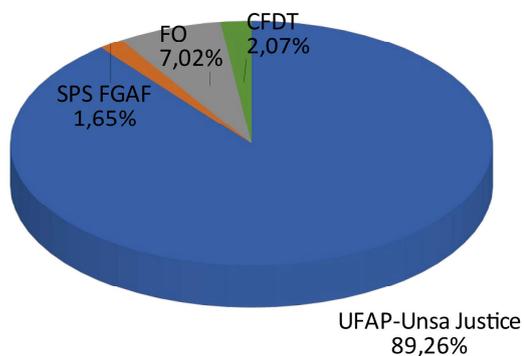
CSA MA St Etienne



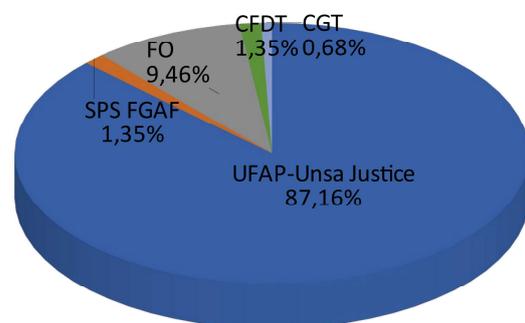
CSA CP SQF



CSA CP Valence

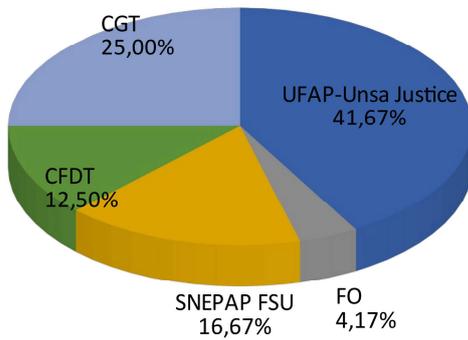


CSA MA Villefranche

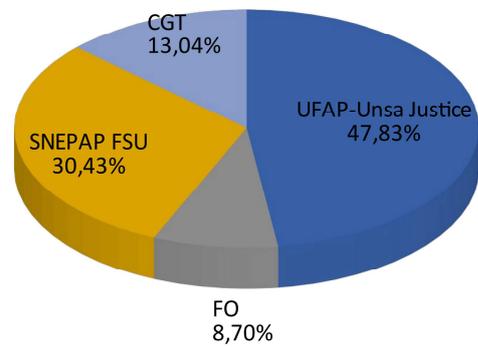


RÉSULTAT ÉLECTIONS

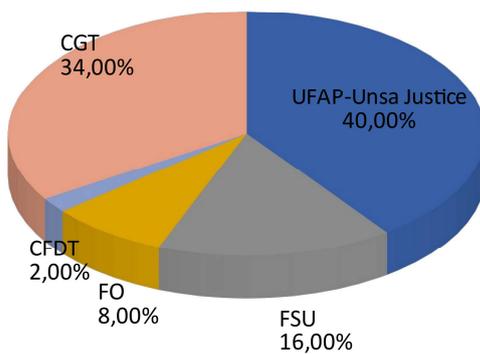
CSA SPIP Ain



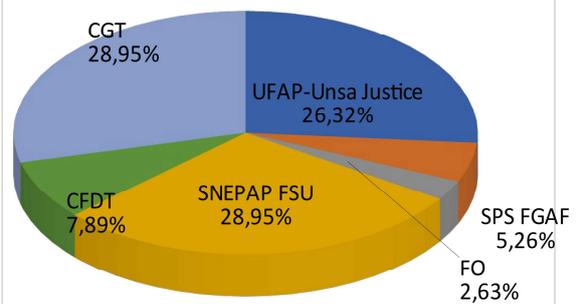
CSA SPIP Allier



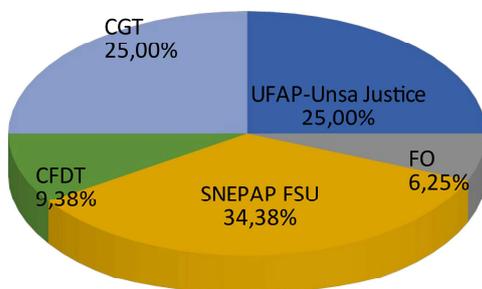
CSA Drôme Ardèche



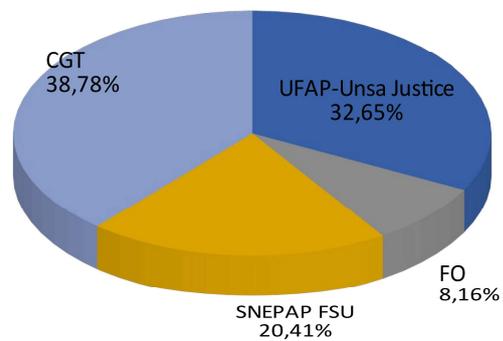
CSA SPIP Isère



CSA SPIP Loire

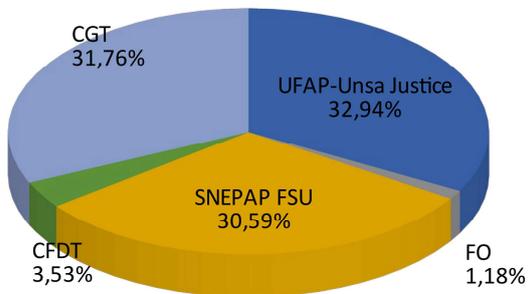


CSA SPIP Puy de Dôme Cantal

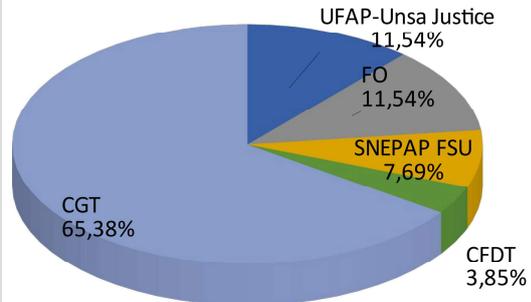


RÉSULTAT ÉLECTIONS

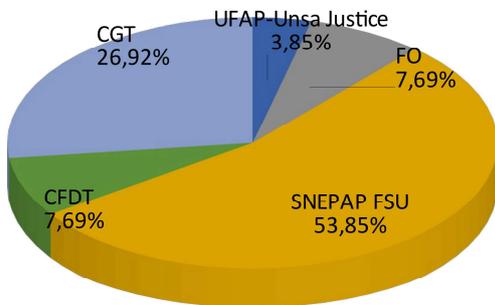
CSA SPIP Rhone



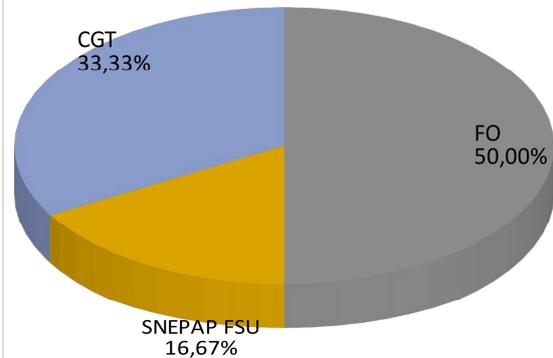
CSA SPIP Savoie



CSA SPIP Haute Savoie



CSA SPIP Haute Loire



Pour l'UR UFAP UNSa Justice LYON
Les Secrétaires Généraux
D.VERRIERE, S.ROYERE, F.ROUSSET, S.PERROT



SPIP 03

« LE COMPTE N'EST PAS BON »

Le 22/07/2022,

Inutile pour nos dirigeants de briguer une participation à l'émission les CHIFFRES ET LES LETTRES car les calculs ne sont clairement pas en leur faveur...

La parution de la liste des postes CPIP proposés à la promotion 25 en est encore un exemple criant!

L'antenne de Montluçon, après un départ en retraite en fin d'année 2021 et une mutation accordée à la CAP des titulaires au mouvement 2022, devra se contenter d'un seul et unique poste ouvert à la CAP des CPIP sortants d'école. En clair, le résultat est donc à -1!

Incompréhensible pour l'UFAP Unsa Justice mais finalement à bien y regarder dans la lignée de ce que subit le SPIP 03 depuis de nombreuses années...

Le SPIP 03, c'est 4 sites sur 3 circonscriptions judiciaires :

- une équipe de milieu fermé au centre pénitentiaire à Yzeure, - une antenne de Milieu Ouvert à Cusset, - une antenne mixte à Montluçon avec maison d'arrêt - une équipe de Milieu ouvert à Moulins qui partage ses locaux avec l'équipe du siège.

En pratique, ce service départemental est aujourd'hui dirigé par 2 DPIP (dont l'un est arrivé en janvier 2022) depuis avril suite au départ à la mutation en mars 2022 de la cheffe d'antenne de Montluçon et celui du DFSPIP au 01/04/2022. Un directeur ANT à Montluçon est toutefois présent depuis, mais est-ce la solution ?

L'UFAP Unsa Justice ne peut croire que ce poste laissé vacant à la précédente CAP ne soit pas proposé à la CAP des sortants d'école DPIP !

Il est d'ailleurs à relever le fait que pour le dernier concours de DPIP, un arrêté prévoyait 21 postes au concours interne et seuls 6 lauréats sont sortis du concours, visiblement donc, notre administration fait le choix de la précarité pour les postes de DPIP.

D'ailleurs tant qu'à aborder la question de l'équipe de direction, l'UFAP Unsa Justice espère aujourd'hui que l'équipe de Cusset se verra elle aussi doter d'un chef d'an-

tenne à son tour : la création d'un tel poste permettrait enfin un accompagnement constant d'une équipe motivée dont le déménagement en cette fin d'année 2022 devrait permettre l'élaboration de nouveaux projets...

Et puis parce que cela paraît aujourd'hui indispensable, l'UFAP Unsa Justice dans la continuité du compte rendu de l'audience syndicale du 27/06/2022, se permet de dresser la liste des besoins de ce service afin que le compte soit bon un jour :

- la prolongation du contrat de l'ANT CPIP sur l'antenne de Montluçon pour 12 mois (dans l'attente que ce poste soit ouvert et pourvu à la prochaine CAP de mobilité)

- le recrutement d'un ANT pour l'équipe de milieu fermé d'Yzeure dans l'attente de la création d'un poste CPIP supplémentaire - le recrutement d'un ANT pour l'équipe de milieu ouvert de Moulins dans l'attente de la création d'un poste CPIP supplémentaire

- l'affectation de la CPIP placée pour l'antenne de Cusset en remplacement du congé maternité à venir

- le recrutement d'un psychologue en SPIP

- le recrutement d'un assistant social en SPIP ou a minima les informations désespérément sollicitées sur la rémunération pour valider ou non la candidature en détachement initiée depuis le début d'année 2022 et aujourd'hui encore bloquée

- la création d'un poste de DPIP pour l'antenne de Cusset

- l'ouverture du poste de chef d'antenne de Montluçon à la prochaine sortie d'école

- la régularisation du contrat de l'ANT PA qui officie au siège sur le remplacement d'une collègue en arrêt maladie depuis de longs mois

Pour conclure, l'UFAP Unsa Justice demeure mobilisée pour les équipes de terrains afin de leur permettre de se voir octroyer les besoins tant humains que matériels pour accomplir leurs missions !



Pour l'UFAP Unsa Justice
Les représentantes au CTS
Armelle CHINON
Géraldine GOT

SPIP 03

Des problèmes d'argent qui rendent fou à lier....

A Moulins le 30/09/2022,

Au SPIP de l'Allier, en ce mois de septembre 2022, les perspectives ne sont pas roses.

3 agents (dont deux nouveaux arrivants au 01/09/2022) n'ont pas été payés.

Ils vont avoir la chance de se voir verser un acompte d'une partie de leur salaire... environ 1200 euros pour le 07/10/2022, le restant dû devrait être régularisé sur la paie d'octobre 2022.

Invraisemblable, mais pourtant dans la lignée de ce que supportent plusieurs agents depuis des mois déjà : car si certains aujourd'hui ne sont pas payés, plusieurs agents de ce même département ont des salaires qui ne sont pas en corrélation avec leur situation depuis des mois...

L'UFAP UNSa Justice du SPIP de l'Allier dénonce cette situation et les responsables qui ont conduit à cet état de

faits.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP de l'Allier est abasourdie par ce qu'elle constate et révoltée par la situation pour le moins de délicatesse dans laquelle l'absence de rémunération place les personnels qui subissent cela.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP de l'Allier exige que des orientations soient prises afin que ces situations ne se reproduisent pas, car si certains agents du SPIP sont touchés, nous ne doutons pas que d'autres, sur des positions hiérarchiques "importantes", ne soient pas concernés par ces problèmes.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le Secrétaire Général
A.CHINON
G.GOT
H. ROUSSET

SPIP 69

Courrier pour acquisition logiciel DRAGON

24 octobre 2022

Monsieur MONTIGNY, Directeur Fonctionnel du SPIP69, L'UFAP-UNSa Justice tient à vous faire savoir ce qui suit. Du fait de nos missions chronophages, le nombre de rapports, de notes et de comptes rendus d'entretien ne cesse d'accroître de manière exponentielle, il nous apparaît indispensable d'optimiser nos conditions de travail en utilisant des logiciels de reconnaissance vocale afin de gagner en efficacité et en confort d'exécution.

Le constat est sans appel, au sein du service SPIP 69, un grand nombre de collègues souffre de douleurs au niveau des mains et des poignets. Des demandes de reconnaissances en maladies professionnelles sont actuellement en cours.

Ce gain de temps, permettra ainsi d'être conforme à l'ar-

ticle 66 des Règles Européennes de Probation (REP), en améliorant de manière efficiente la prévention de la récidive, en se tournant vers d'autres champs d'action permettant l'évaluation et l'élaboration de plan d'intervention des personnes placées sous-main de justice par le biais d'une prise en charge individuelle, collective ou par d'autres modalités de suivi.

Aussi, l'UFAP-UNSa Justice demande l'utilisation du logiciel DRAGON (logiciel de reconnaissance vocale) pour le service, celui-ci est recommandé par le service Département Systèmes d'Information DISP LYON et utilisé par des Magistrats.

Dans l'attente d'une éventuelle entrevue pour évoquer ce sujet, je vous remercie de l'intérêt porté à la présente demande.



Pour l'UFAP-UNSa Justice du SPIP 69
Corinne SIMONEAU

SPIP 69

SPIP 69 : MALAISE EN LA DEMEURE...

18 Novembre 2022

L'UFAP UNSa Justice locale, accompagnée par deux représentants régionaux de notre organisation faisait le point sur la situation de notre structure le 15 Novembre dernier. Les échanges avec les personnels ont été éclairants sur l'état des lieux de notre activité.

La problématique de la charge de travail est cruciale et inquiétante. On est loin des préconisations réglementaires et même pour des CPIP partiellement déchargés, le seuil des 60 dossiers est largement dépassé. Cette charge de travail, inscrite dans la durée, explique le mal-être palpable au sein de l'équipe. Elle sclérose petit à petit son dynamisme, sa motivation et même pour certains agents leur vocation. La multiplication des exigences et des injonctions rend le nombre de priorités quotidiennes bien trop grandes. Les cadences et la vitesse de travail au quotidien sont devenues insupportables pour bon nombre d'agents.

Les agents sont bousculés depuis que l'agenda médiatique a mis les VIF au centre des prises en charges avec les procédures qui vont avec.

Dans ce contexte d'agents bien sous pression, la perte de sens du travail a été un sujet récurrent. Ce qui importe ce sont les « process », les « pointages » en temps et en heure, c'est-à-dire par exemple la rédaction de RIE et l'édification d'un PACEP même quand la matière manque... L'enjeu n'est plus d'agir et d'être un CPIP acteur pour trouver des solutions aux freins et aux difficultés ou en faveur de la réinsertion de de notre public mais de baliser vaillamment, une prise en charge quoi qu'il s'y passe. Paradoxalement, les RPO tant vantés par la direction mettent l'accent sur le fait « d'identifier des problèmes et les besoins d'intervention mais également de pouvoir proposer une aide concrète pour régler les problèmes ». A contrario, ce sont les tâches techniques, automatiques et purement administratives qui gangrènent le quotidien des CPIP.

Le sentiment de perte de sens manifeste et l'avalanche des tâches à réaliser font exploser les risques de burnout.

Devant cette situation à risque, le management local est problématique : le manque de communication, le manque

d'empathie, le manque de reconnaissance de la hiérarchie notamment à travers des évaluations annuelles revues à la baisse apparaissent comme saillant.

La direction, rencontrée en fin de journée par la délégation de l'UFAP UNSa Justice aura permis de lui remonter une fois encore les divers points qui nous semblent à améliorer et de tirer la sonnette d'alarme face à la détérioration des conditions de travail et la saturation des agents.

Campé sur le RPO, le DFSPIP, au sujet du fonctionnement, semble ne pas avoir l'intention de changer son fusil d'épaule. La seule solution préconisée est la généralisation du suivi de contrôle en fin d'accompagnement individuel. Nous lui avons expliqué en quoi cette solution n'était pas la panacée et nous l'avons incité à réfléchir aux raisons qui font que cette prérogative ne crée pas l'assentiment dans les SPIP.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône tire la sonnette d'alarme au regard de la fatigue des agents de tous les corps (ASE, PA...) œuvrant dans notre SPIP et qui subissent les mêmes logiques délétères à l'œuvre.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône exige une réelle réflexion sur l'équilibre de la répartition des tâches et un positionnement clair de la direction sur les priorités à définir.

Par pragmatisme et non par idéologie, l'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône exige un recentrage des priorités sur l'accompagnement individuel en raison de l'accumulation et de la densité des prises en charges (dossiers VIF, radicalisation...). A ce titre, l'UFAP UNSa Justice du Rhône invite à un état des lieux et à un travail de réel évaluation sur toutes les prises en charge groupales.

Enfin, l'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône sera vigilante sur la réorganisation de service initiée par la direction. Elle doit être l'occasion d'un vrai dialogue social et l'affirmation d'une réelle équité des prises en charges.

Pour l'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône, la direction doit opérer à un changement de paradigme complet pour être à la hauteur du mal-être professionnel de nos agents.

Pour l'UFAP-UNSa Justice du SPIP 69
Dorothee STEENACKERS
Corinne SIMONEAU-CLOVIS

SPIP 69

L'art de laisser les Agents sur le carreau

A Lyon le 15 Décembre 2022

Le mercredi 14 décembre 2022, un équipage DDSE du SPIP du Rhône s'est retrouvé sur le bord de la route pendant 4 heures faute de contrat de dépannage.

En effet, ledit jour ces agents ont fissuré un pneu à Fontaines sur Saône (à 15 km du SPIP), ils ont joint l'assistance ALD. Quelle a été leur surprise quand ceux-ci leur a indiqué qu'il n'existait aucun contrat souscrit pour le dépannage de leur véhicule.

Après vérification auprès de l'attaché et du responsable de l'économat, ceux-ci ne comprenait pas pourquoi alors que le marché public a été renouvelé, le contrat d'assistance n'était plus d'actualité.

Après plusieurs coups de fils, il s'avère que le ministère n'a toujours pas validé la partie assistance et dépannage du contrat n'avertissant pas les services de cette carence et laissant de fait les agents sur le carreau et les gestionnaires devant le fait accompli.

Faute de solution dans l'immédiat, la voiture est restée sur place et les agents ont été rapatriés sur le SPIP par leurs collègues qui ont été les récupérer.

Que ce serait-il passé si cette incident était arrivé pendant une astreinte le soir ou sur un weekend ?

L'**UFAP UNSa Justice** du SPIP du Rhône condamne le manque de réactivité du ministère dans ce dossier qui savait très bien que le contrat n'avait pas été renouvelé.

L'**UFAP UNSa Justice** du SPIP du Rhône déplore l'attitude du ministère qui n'a pas communiqué auprès de ses différents services sur la problématique les laissant ainsi sans solution viable le cas échéant.

L'**UFAP UNSa Justice** du SPIP du Rhône dénonce le manque de considération du ministère pour l'ensemble de ses personnels de terrain qui se retrouvent sur le carreau en cas de problème sur la route et pour les gestionnaires qui se retrouvent sans solution si aucun garage n'accepte d'effectuer un dépannage avec un paiement différé.



Pour l'UFAP UNSa Justice
D.STEENACKERS

UR LYON

DDSE, Télétravail, Projections, sécurité
CTI du 20 Juillet 2022

Lyon le 20 Juillet 2022

Ce jour se réunissait le Comité Technique Interrégional.

Télétravail :

Une nouvelle trame de convention nous était présentée. Présentant la possibilité pour tous en théorie de bénéficier au maximum de trois jours de télétravail par semaine, l'**UFAP UNSa Justice** validait le document présenté sous la limite de rajouter un article sur le droit à la déconnexion qui n'était pas évoqué.

La problématique particulière des SPIP était également évoquée par l'**UFAP UNSa Justice** au regard de la position de principe d'un certain nombre d'entre eux, de n'autoriser qu'un seul jour de télétravail. Le DI confirmait que cette position de principe était assez difficile à tenir.

Sécurisation des domaines :

Voilà un moment que l'**UFAP UNSa Justice** écrit dans différents tracts locaux les difficultés liées notamment aux projections de colis dans les établissements.

Si notre organisation peut accorder à notre DI le crédit d'avoir injecté quelques centaines de milliers d'Euros dans la construction de diverses barrières physiques sur certains établissements pour limiter le phénomène, l'**UFAP UNSa Justice** ne peut en revanche que s'inquiéter des propos tenus par certains CE.

Celui du CP St Quentin par exemple, ne semble pas faire mystère de se satisfaire du fait que toutes ces projections permettent aux détenus d'être détendus par tous ces colis pleins de substances qui les rendent moins agressifs paraît-il....

Le DI nous indique que le cadre légal ne nous facilite pas le travail, les glacis extérieurs n'étant pas considérés comme une zone militaire sécurisée qui nous permettrait de travailler différemment s'ils bénéficiaient de cette reconnaissance.

Pour la MA Moulins, un devis est en cours de réalisation pour le montage d'un grillage plus adapté que celui existant. Les CP SQF et Valence font également l'objet d'une attention particulière selon ce qui nous est dit, mais pas de travaux avant 2023. Des brouilleurs de téléphone seraient installés sur le dernier semestre 2022 à Aiton.

L'**UFAP UNSa Justice** a réitéré ses craintes pour la sécurité des personnels de nos établissements, sachant que les chiffres affolants des saisies en tout genre ne sont que la face visible de l'ICEBERG !!

Projet de note astreintes BAR :

Un projet de note nous a été transmis, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on sue à grosses gouttes à sa lecture tant les implications sont fortes pour les personnels qui vont les subir.

Nous ne pouvons faire l'économie de la retranscription du long débat qui a eu lieu sur le sujet. Le DI indique qu'il s'agit d'une commande de la DAP

D'après ce qui nous est indiqué, le Marché public ne prévoit pas la prise en charge des interventions techniques. Une réactivité immédiate est exigée par l'administration centrale.

L'**UFAP UNSa Justice** relevait au milieu de ce flot quasi ininterrompu de dispositions toutes plus contraignantes les unes que les autres dans la note :

- La contrainte spécifique pour les ASE (Agent Surveillance Électronique) de devoir réaliser des astreintes du Vendredi 18h au vendredi 8h, obligeant ainsi les autres agents du service, tacitement, à devoir rester en permanence sur site de 8h à 18h du lundi au vendredi. Dans les SPIP où il n'y a qu'un ou deux ASE, on voit assez difficilement comment la chose va être tenable....





- Les astreintes pourraient être sollicitées pour les profils repérés sensibles par le SPIP ce qui fait qu'en réalité, seuls les BARS ne seraient pas concernés. L'UFAP UNSa Justice constate à ce titre que l'administration est dans la recherche de se trouver des fusibles en cas de souci à travers cette disposition.

Sans un renfort RH substantiel, le projet paraît impossible à mettre en musique.

- Interrogée sur la modification des Organigrammes de Référence (OR), la DI semblait se satisfaire d'avoir modifié les effectifs cibles. Ils expliqueront ça en CAP de Surveillant où on a déjà du mal à faire reconnaître les postes déjà existants comme étant vacants....

L'UFAP UNSa Justice indiquait donc avec force la nécessité de faire modifier les OR de manière profonde et pas seulement avec un saupoudrage de 2 ou 3 personnels ici ou là.

- L'UFAP UNSa Justice soulevait ensuite le souci particulier de la sécurité des ASE que l'administration entend contraindre à se rendre à toute heure (mais surtout la nuit donc), dans des secteurs où même la police ne se rend plus. Nous sollicitons la mise en place a minima d'un binôme et la convention avec la Police / Gendarmerie, d'avoir des renforts systématiques dans ces secteurs identifiés.

Le DI opposait immédiatement la problématique du coût du binôme. L'UFAP UNSa Justice rétorquait qu'il n'appartenait pas aux agents d'assumer pour l'administration sa volonté de mettre toute disposition en place à vil prix. Pour l'UFAP UNSa Justice, cela ne relève de rien d'autre que de la mise en danger de la vie d'autrui.

C'est d'autant plus vrai que SAGEO n'est toujours pas en place. L'UFAP UNSa Justice se questionnait d'ailleurs de l'utilité d'un tel dispositif à 3h du matin par exemple aux minuettes à Lyon ou dans tout secteur similaire ailleurs.

L'UFAP UNSa Justice posait d'ailleurs la question au DI de savoir si lui-même, se rendrait seul sur ce secteur à 3h du matin. Nous aurons pour toute réponse : Le silence de l'intéressé.

- L'UFAP UNSa Justice revenait ensuite sur la question posée par de nombreux ASE sur le fait de devoir reprendre le travail après être rentré à 5h du matin d'une intervention sur un BAR ou autre.

Réponse DI : « On ne dira pas à un agent qui a terminé à 5h de reprendre à 8h. » C'est parfait, mais les implications derrière malgré tout seront là, surtout si des rendez-vous pour des placements sont pris et qu'on ne pourra pas les honorer à cause de cela le lendemain matin.

- L'UFAP UNSa Justice a également indiqué que le remplacement des « veaux » qui servent de véhicules est nécessaire, ces véhicules trop peu puissants sont dangereux pour les personnels qui les conduisent, ils se font doubler par les camions sur l'autoroute, cette situation n'est pas tenable.

- Concernant la nouvelle boîte privée STANLEY qui doit reprendre la suite de ALLIANZ, l'UFAP UNSa Justice est ébaubie (pour ne pas dire sur le c...) d'apprendre qu'il n'y a pas d'interlocuteur régional de cette société à Lyon, tout est au mieux centralisé à Paris (ce n'est même pas sûr). On ne sait

pas de quoi est fait le marché ni comment il va être mis en œuvre.

CA PROMET !

En conclusion, l'UFAP UNSa Justice a dénoncé l'impréparation et la commande politique technocratique qui se contente de dire qu'il faut faire sans dire comment et à moyens constants.

L'UFAP UNSa Justice a vraiment l'impression que la DI avait besoin que les acteurs du terrain lui remontent les problèmes dont elle est inconsciente, le DI allant jusqu'à dire qu'il était étonnant que les OS nationales n'aient pas écrit sur le sujet !

Qu'il se rassure, ça va venir très vite !

En tout état de cause, la note était prévue d'application au 1^{er} Septembre 2022, parce que si en plus d'être mauvais, on n'était pas pressés, ce ne serait pas drôle.

En conséquence, l'UFAP UNSa Justice votait unanimement contre ce projet de note et suivra de très près la manière dont les choses vont évoluer entre aujourd'hui et la rentrée.

Questions diverses portées par l'UFAP UNSa Justice :

ERIS :

L'UFAP UNSa Justice constate l'augmentation et l'habitude prise d'utiliser l'ERIS pour la réalisation d'EJ, notamment des escortes 1. Notre organisation dénonce qu'il est arrivé à plusieurs reprises que l'ERIS se retrouve en sous-effectif interdisant toute intervention en cas de nécessité à cause des agents mobilisés sur des missions qui ne sont pas les leurs.

Le DI répond que les agents ERIS ont raison de considérer que ce ne sont pas leurs missions et que la situation n'est pas satisfaisante.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que lors du prétendu réabondement des OR des établissements pour la mise en place de leurs ELSP, les effectifs dévolus officiellement, sont très insuffisants par rapport au nombre de personnels réellement affectés dans les ELSP sur les structures.

Aujourd'hui, les DI reconnaissent que les effectifs prévus au départ de la reprise des missions étaient en deçà de ce qui était nécessaire. Les impossibilités de faire auront eu raison du dogmatisme ambiant à la DAP où à l'époque ceux qui nous indiquaient que 800 emplois suffisaient, disent aujourd'hui, que l'effectif cible serait plutôt 1800.... Dont acte !

L'UFAP UNSa Justice a une fois de plus dénoncé cette escroquerie réalisée sous couvert de l'habituelle recherche d'économies.

Récupération des heures supplémentaires pour les personnels soumis aux horaires variables :

Selon le DI, c'est une mise à niveau pour un traitement égalitaire.

Selon l'UFAP UNSa Justice, le nivellement par le bas n'a jamais été une solution, surtout quand elle ne respecte aucune logique comptable.

En effet, on ne peut pas considérer qu'un agent soumis aux horaires variable ait une contrainte spécifique journalière allant au-delà de 4h puisque la comptabilisation des heures se fait mensuellement. L'équilibre se fait en fin de mois entre les plus et les moins.



UR LYON



Soucieuse de débattre utilement de ceci, l'[UFAP UNSa Justice](#) sollicitait un débat sur ce sujet avec le DI en présence du DIOS.

Cette entrevue se déroulera prochainement, nous verrons bien comment les maitres de la calculatrice s'en sortiront...

Remboursement des frais kilométriques en SPIP :

Outre la problématique dont il est question juste au-dessus qui impacte particulièrement les CPIP, le sujet des remboursements de frais s'est invité dans le débat.

Toujours encline à l'innovation quand il s'agit de rouler ses personnels dans la farine, l'administration a décidé de but en blanc, sans prévenir personne, de modifier les conditions de remboursement de frais des personnels.

Les CPIP en particulier de milieu ouvert donc, se sont vus sur le premier semestre, escroquer sur la manière dont ils pouvaient récupérer leurs heures supplémentaires générées en particulier lors de la réalisation des POP, mais de surcroît, en les réalisant, on leur dit aujourd'hui qu'ils doivent prendre les transports en commun.

Et ce sont des chefs qui font ça à leurs subalternes qui disent qu'il faut être dans l'empathie et la bienveillance. Le DI s'est engagé à prendre en compte les difficultés liées aux spécificités des territoires des agents.

Organigrammes des PA :

L'[UFAP UNSa Justice](#) est revenue sur cette demande dans la mesure où elle a du mal à avancer. Le DI, visiblement pas au courant que les corps de cette filière ne disposaient pas d'OR (en tout cas pas partout), n'avait guère de réponse du coup à nous apporter.

L'[UFAP UNSa Justice](#) s'inquiète pourtant de voir figurer par exemple dans l'OR de la SAS de Valence, un ANT. On sait déjà qu'on ne va pas pourvoir certains postes avec des titulaires.

Il va sans doute falloir encore expliquer à EX ce que c'est que la réglementation, parce que visiblement et comme d'habitude, ils font ce qu'ils veulent avec cette dernière !

Sous effectifs et vacances de poste de Surveillants en augmentation :

L'[UFAP UNSa Justice](#) revenait également sur les dernières CAP de mobilité des Surveillants et constatait que les chiffres étaient terribles pour notre région, sur certains établissements, on a 4 ou 5 fois plus de départs que d'arrivées sur les deux dernières mobilités.

L'[UFAP UNSa Justice](#) s'étonnait de voir que les concours à affectation locales n'étaient plus utilisés pour notre région qui n'y a eu droit qu'une seule fois.

Le DI répondait que ce sujet avait été abordé en réunion de DI.

Problème du niveau exigé pour le recrutement des agents EJ :

L'[UFAP UNSa Justice](#) soulevait le problème endémique à la région de Lyon, du niveau exigé pour être validé ESP.

Le DI répondait être au courant et en lien avec la DAP qui le constatait également et indiquait que notre DI était un peu dans le collimateur de la DAP à cause de ce niveau d'exigence élevé.

CHORUS DT :

L'[UFAP UNSa Justice](#) revenait sur les problématiques d'ergonomie du logiciel DT Chorus qui permet de se faire rembourser les frais et qui a supplanté le format papier depuis la fin 2021.

L'[UFAP UNSa Justice](#) relevait que certains agents semblaient renoncer à demander des remboursements au regard de ces difficultés.

Le DI indiquait qu'à ce jour il était constaté au contraire un accroissement du nombre d'états de frais par rapport à l'année précédente où les états étaient faits en papier.

L'[UFAP UNSa Justice](#) rétorquait que les états de frais c'est une chose (de nombreux agents en faisant un par déplacement, ce qui n'était pas nécessairement le cas avant, regroupant sur une même feuille plusieurs déplacements) et que l'étude comparative des sommes remboursées au titre des frais serait plus intéressante en prenant les exercices 2021 et 2022.

Le DI indiquait ne pas faire obstacle à cela. Rendez-vous est donc pris en 2023.

Budget CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour les PA notamment :

L'[UFAP UNSa Justice](#) sollicitait une nouvelle fois notre plus haut responsable pour avoir le budget dévolu au CIA notamment des Personnels Administratifs.

Les montants ont été revalorisés (pour certains) et seront les suivants :

Adjoints Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : 280, Taux 3 : 400, Taux 4 : 550

Secrétaires Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : 400, Taux 3 : 600, Taux 4 : 800

Attachés CNO : 1225, Principal : 1700, HC : 2000

Assistants de Service Social (ASS) CNO : 475, Principal : 525

Le CIA sera versé sur paie de septembre selon le DI.

L'[UFAP UNSa Justice](#) sollicitait la DI afin de savoir si des revalorisations étaient prévues pour les agents contractuels de plus en plus nombreux, parce que selon nous, ils devraient être également impactés normalement par la revalorisation remontant de 3,5 % le point d'indice malgré le fait qu'ils ne soient pas indicés.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice LYON

Les représentants au CTI

C.AGERON, M.MEDJENAH, F.ROUSSET

S.LAHIOUEL, S.PERROT, S.ROYERE, D.VERRIERE

ur.lyon@ufap.fr

UR LYON

Management :
Service local, DI, DAP
Tous alignés pour bien nous ni...

A Lyon le 25 Août 2022

L'UR UFAP UNSa Justice le savait déjà, nos élites ne manquent pas d'imagination pour forcer les agents à venir travailler, même lorsqu'ils sont sous le coup d'un arrêt de travail.

Du sol au plafond, les représentants de cette administration en pleine décadence sont donc en rang serré pour dans le meilleur des cas, contourner la réglementation, dans le pire, la violer, purement et simplement.

Ainsi, le DAP (pilote de Kart à ses heures et grand fan de Kohlanta pénitentiaire) pendant qu'il dilapide l'argent public en fragilisant la sécurité des établissements, entend sans doute, pour financer ses lubies du moment, faire payer la note aux personnels de terrain qui subissent déjà ces dysfonctionnements.

En effet, dans sa note de décembre 2021, il ne prévoit rien moins que la possibilité d'initier une procédure d'abandon de poste si lorsqu'un agent a été contre visité et que le médecin indique la mention « reprise à l'issue ». Et ce, même si l'agent présente un nouveau certificat postérieur à la contre visite !

Voilà une idée d'une intelligence rare, teintée d'une méconnaissance totale de la réglementation en vigueur.

Sur la région de Lyon, on avait déjà constaté une reprise en très forte hausse des contrôles médicaux, quitte d'ailleurs dans bien des cas, à les faire réaliser jusqu'à 4h de route de la résidence personnelle l'agent à contre visiter.

Pas de doute à avoir, c'est leur façon à eux, nos éna(p)ques, de montrer leur bienveillance et leur axe de réflexion pour tenter d'endiguer le phénomène de l'absentéisme.

Travailler sur les organigrammes de référence pour les abonder utilement, fabriquer des services qui permettent à chacun un minimum de repos après chaque cycle de travail est apparemment trop demandé.

Le nouvel organisme SMP de contre visite propose ainsi à nos managers dernier cri de réaliser pour leur compte des contre visites à partir de 95 Euros HT.

Difficile de lire que ce Service de Malades Psychiatriques

prétend couvrir 100 % du territoire quand on voit par exemple, que des agents de Bonneville doivent se rendre en Haute Saône ou que des agents de la Loire doivent se retrouver contrôlés dans l'Ain.

Ils couvrent 100 % du territoire, mais ce sont les agents malades qui doivent faire la route !

Une logique toute pénitentiaire !!

Sur d'autres volets que le volet médical, bien que nous ne soyons pas revenus depuis un moment sur le sujet du management, on ne peut que constater à tous les niveaux (DISP, Etablissements, SPIP), que ceux qu'on place à leur tête ont de sévères trous dans la raquette niveau gestion RH.

Quand on voit que même à l'administration centrale, certains cadres indiquent que la DAP est mauvaise en gestion RH et que c'est connu des autres administrations, on ne peut, pour une fois, que leur donner raison. Visiblement, la DISP de Lyon figure en tête de proue des mauvais élèves sur cette matière, cet état de fait semble connu des cadres de la DAP sans que cela n'implique de la part de qui que ce soit la moindre action.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le DI de Lyon laisse faire, soit par inertie et méconnaissance (dans les structures), soit directement en agissant ou en faisant agir son valet pour son compte (siège de la DISP).

En tout cas, l'UR UFAP UNSa Justice, très inquiète de voir les dysfonctionnements prospérer avec apparemment l'absolution complice de toute la chaîne hiérarchique, ne restera pas les pieds dans le même sabot face à cet état de faits et va changer son fusil d'épaule, parce que les écrits c'est bien, ça permet de dénoncer, mais les actes, à l'UFAP UNSa Justice, on a toujours préféré cela.

Notre organisation se met donc en ordre de marche pour tenter de faire quelques exemples, histoire de bien calmer tout le monde !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le Secrétaire Général

D. VERRIERE



UR LYON

Contractuels CPIP : La DI de Lyon
La plus pingre...

Lyon, le 8 Septembre 2022

On le sait l'harmonisation des pratiques est l'un des mantras de nos cadres qui nous répètent à longueur de réunions de service qu'il faut uniformiser notre travail. Or, en matière d'harmonisation, nos huiles n'appliquent pas à elles-mêmes ce qu'elles préconisent aux acteurs de terrain.

En effet, les contractuels CPIP, ces agents précaires en CDD qui viennent renforcer nos services en grand nombre depuis la loi scélérate de la transformation de la fonction publique du 07/08/2019, sont les premières victimes d'un système visant au démantèlement du statut de la fonction publique.

Au lieu de privilégier les emplois titulaires, nos dirigeants préfèrent brader nos missions pour des logiques gestionnaires court-termistes. En étant lancés sur le terrain avec une formation à « la va que je te pousse », alors qu'il faut 2 ans de formation pour un CPIP titulaire pour commencer à se sentir à l'aise, nos collègues en CDD sont les variables d'ajustement dans des services saturés par la charge de travail.

Ils sont payés au lance-pierre et en plus, ils ne sont pas tous logés à la même enseigne sur le territoire.

La DI de Lyon est l'une des plus avares en matière de rémunération des contractuels

A Lyon, pour un CPIP on est sur un montant de 1800 brut, c'est-à-dire des salaires de 1450-1500 euros net par mois...

Dans le Grand-Est, en Nouvelle Aquitaine, les offres récentes proposent des rémunérations à 2000 euros brut par mois.

Dans la DI de Marseille et de Paris, les CPIP contractuels débutent à 2200 euros brut par mois.

Comment expliquer une telle avarice de notre DI comparée aux autres inter régions ?

L'UFAP UNSa Justice exige que cesse au plus vite le foutage de gueule permanent qui touche les contractuels de notre administration dans notre DI en matière de rémunération (éducateurs, agents culturels, personnels administratifs...)

L'UFAP UNSa Justice constate que dès qu'ils ont une opportunité plus favorable, les collègues en CDD quittent le navire et on les comprend. Et les titulaires doivent s'adapter en permanence aux mouvements incessants de personnels.

L'UFAP UNSa Justice exige que les salaires des contractuels soient revus à la hausse au plus vite au regard notamment du contexte inflationniste !

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice
Le Secrétaire Général Adjoint, F. ROUSSET.



Rejoignez nous sur Facebook : UFAP UNSA Justice / UR DE LYON



ur.lyon@ufap.fr

UR LYON

Management à Bonneville

Le 26 Septembre 2022

Une fois encore, l'UFAP UNSa Justice est obligée de réagir face à ce qu'il se passe à la MA Bonneville pour les personnels.

Les responsables de cette structure, enfermés dans leur fonctionnement, continuent à écraser les personnels sous leur autorité et ne voient pas le mal être enduré par ces derniers depuis maintenant trop longtemps.

Les personnels affectés sur cet établissement voient des demandes d'explication tomber en cascade, la recherche d'une solution disciplinaire au moindre prétexte et souvent sur les mêmes personnels interpelle.

Ces DE sont dans certains cas envoyés en recommandé à des personnels en CA pour qu'ils y répondent de manière urgente alors même que le sujet peut être considéré comme bénin. On change certains agents de poste ou d'équipe à la volée.

Aujourd'hui, des dossiers à visée disciplinaire sont construits contre les personnels qui à bout de souffle, ont osé manifester leur désarroi devant les portes de l'établissement, ne trouvant pas de solution dans le dialogue puisque celui-ci est purement et simplement impossible avec les deux têtes de cette structure.

Le CE de BONNEVILLE a fait parler de lui auparavant, l'UFAP UNSa Justice de la MA Tulle dénonçait par tract en 2015 alors qu'il y était affecté : « Monsieur V, vous qui ne voyez en aucun cas votre avenir à Tulle. Vos agissements maladroits, pour ne pas dire « malsains », envers les personnels ont fait entre-

voir votre volonté de nuire au bon fonctionnement de l'établissement », ou encore « Un non dialogue s'est installé au vu de la non verbalisation de tous les changements effectués, cela perdurera dans le temps car les non-dits de notre hiérarchie font que la communication s'éteint ».

Nous constatons également que les collègues d'une autre organisation syndicale représentative à Bonneville dénoncent eux aussi ces aspects et demandent dans un écrit très récent, un « changement de mode de management ».

L'UFAP UNSa Justice n'est pas la seule à constater la maltraitance !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon dénonce depuis des mois pour ne pas dire des années toutes ces méthodes brutales dans la plus totale inertie des autorités supérieures.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon constate que les demandes d'assistance provenant de cette structure sont de plus en plus nombreuses et qu'aucune solution locale n'est envisageable, l'incapacité des décideurs locaux à se remettre en question n'étant plus à démontrer.

Fidèle à ses valeurs de protection des personnels, l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon ne ferme pas la porte au dialogue social et sollicite une rencontre avec des acteurs Hauts Savoyards et nos autorités régionales. Il faut urgemment que la direction de Bonneville révise ses méthodes, son approche globale sur la manière de diriger...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le Secrétaire
D.VERRIERE

UR LYON

Effectifs Surveillants DISP Lyon

Le 29 Septembre 2022

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est quelque peu abasourdie par le nombre de postes de Surveillants « généreusement » octroyés aux établissements et SPIP de la région de Lyon (AURA) pour la prochaine mobilité.

On constate en effet que l'administration ne prévoit de nous faire parvenir que 56 agents pour renforcer des structures déjà à bout de souffle.

Sur ce nombre, il faut déduire 26 personnels affectés au CP Valence qui seront dédiés à l'ouverture de la SAS (qui devrait paraître avoir un organigramme de référence à hauteur de 34 Surveillants, ce qui sera déjà insuffisant).

Les taux de surpopulation pénale n'ont jamais été aussi élevés dans les structures, on n'a jamais vu autant de matelas au sol sur les établissements de la région.

Parallèlement, les heures supplémentaires, toujours aussi nombreuses, ne permettront pas de couvrir la lame de fond que représentent les départs massifs de nos structures que ce soit pour partir en détachement, ou simplement en mutation sur une autre région.

Signes ostentatoires de cette Bérézina, l'absentéisme grimpe en flèche comme on a pu le constater cet été notamment, et en parallèle, on n'arrive pas à recruter.

Avec les flots de départs que l'on constate, si on prend l'exemple du plus gros établissement de la région qu'est la MA Corbas, on constatait lors de la dernière mobilité, 22 départs pour seulement 2 arrivées. La prochaine CAP ne prévoit

qu'un seul poste ouvert à la CAP et on est sensé ouvrir une UDV...

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon demande un peu plus de considération. Comment cette administration espère-t-elle ouvrir encore des structures (SAS, 15000 places prévues par nos super technocrates qui envisagent peut-être que les détenus se garderont eux-mêmes, ce sera sans doute le seul moyen de faire des économies et de couvrir les postes...)?

Quelques chiffres non exhaustifs selon nous avant la CAP :

- Roanne CD : -15 - ST Etienne : -7

- Moulins CP : -18 - Villefranche : -14

- Bourg en Bresse : - 9 - Valence : -13 (hors SAS)

Les ELSP, continuellement sous dimensionnées n'arrivent pas à éponger les carences des effectifs constatées en PREJ. On fait appel aux agents en détention mais également à l'ERIS pour la réalisation des extractions.

En général, dans les établissements, pour un agent généreusement octroyé par EX 1 pour l'ELSP, la réalité impose d'en ajouter au moins un second pris sur la détention.

Ces quelques exemples montrent que les chiffres bruts ne suffisent pas à comprendre le problème puisque dans quasiment toutes les structures, des Surveillants sont positionnés sur des postes qui ne sont pas référencés dans les organigrammes mais qui sont pourtant utiles à la vie de l'établissement.





A la MA Moulins par exemple, sur les 101 agents prévus, on n'en compte que 96 présents, mais il faut aussi couvrir 9 postes qui ont été ajoutés et un faisant fonctions de 1^{er} Surveillant ce qui fait que quand la théorie montre -5 officiellement, la réalité du terrain montre -15

Avec tout ce que l'administration « omet » de comptabiliser, les personnels voient aussi une pression sur les heures supplémentaires que l'administration ne souhaite surtout pas produire en masse, et pour éviter de payer, la solution toute trouvée est de découvrir les postes en détention.

La variable d'ajustement de tout ce système est donc la sécurité des personnels.

Allez expliquer à un technocrate qui ne voit les agressions que

comme une statistique supplémentaire, qu'une détention est un lieu dangereux....

La prochaine sortie d'école sera en février 2023, une fois cette CAP passée, et les nombreux départs à nouveau actés, notre région déjà en souffrance sera une zone sinistrée !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon commence à regarder l'armée Mexicaine avec envie tant la désorganisation de notre administration est patente !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon tire la sonnette d'alarme, les surveillants sont épuisés, les services de jour et de nuit sont dégradés ou ultra dégradés, la situation n'est plus tenable, il faut que nos dirigeants ouvrent les yeux !!!

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les Secrétaires Généraux

D.VERRIERE, S.ROYERE

F.ROUSSET, S.PERROT

UR LYON

Rémunération contractuels

Lyon le 30 septembre 2022

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon informe l'ensemble des agents du ministère que l'impact de l'augmentation de la rémunération de 3,5 % sera visible sur la paie de Novembre 2022.

Plus spécifiquement, pour les contractuels, la rémunération sera également automatiquement revalorisée pour ceux dont le traitement est indicé ou basé sur la rémunération au pourcentage du SMIC.

Pour les agents dont la rémunération n'est pas indicée (grande partie de nos contractuels en DAP), la revalorisation s'applique sur la totalité de la rémunération.

L'UR UFAP UNSa Justice reste à disposition des personnels pour toute information complémentaire.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

Régularisations paie

PT et Officiers

Le 7 Octobre 2022

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon vous informe que suite à son intervention, l'IFSE a minima des personnels techniques va être revalorisée selon les prescriptions de la nouvelle note.

De la même manière, l'IFO des officiers qui étaient auparavant 1^{er} Surveillants qui est inférieure à l'ICP Majorée qu'ils touchaient, sera revalorisée avant la fin de l'année.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon reste mobilisée sur les problèmes de paie des personnels et agit dans leur intérêt.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

SPIP : Mais où sont passés les Organigrammes de référence ??

Lyon, le 11 Octobre 2022

Le sujet des Organigrammes de Référence en SPIP (tout comme celui des personnels administratifs d'ailleurs), est un vieux serpent de mer dont nos technocrates semblent peiner à réaliser un diagnostic de bonne foi. Leurs méthodes pour le réaliser et leur manière de prendre les chiffres selon leur bon vouloir, pose problème dans la méthodologie utilisée pour ce faire.

Alors que les charges de travail ne faiblissent pas, que les cadences augmentent tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé, qu'un bon nombre de services sont sous pression et que l'insupportable tend à devenir la norme, avoir un diagnostic et un visu précis de la réalité des charges de travail et des cadences en matière de RH est indispensable.

Au bout du bout de l'analyse technocratique de pointe, le ratio de 60 dossiers par CPIP paraissait être à la portée de notre administration si on l'écoutait, bien loin des constats de terrain où le CPIP a le plus souvent un effectif plus proche du double...

L'UR UFAP UNSa Justice rappelle à nos super boss, les règles qu'ils ont eux-mêmes pondues :

Règle européenne de probation n° 18 : « la structure, le statut et les ressources des SPIP doivent correspondre au volume

des tâches et des responsabilités qui leur sont confiées et doivent refléter l'importance du service public qu'ils assurent. »

Règle européenne de probation n°29 : les effectifs des SPIP doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infractions [...] Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer des tâches prioritaires.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon le réitère, il faut une diffusion et un suivi de ces organigrammes. Les OS doivent être associées à leur construction et à leur suivi parce que visiblement, la DAP ne sait pas faire seule.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exhorte nos directeurs locaux à se saisir de la problématique des charges de travail par rapport aux moyens humains. Il en va de l'intégrité physique et mentale des agents. Les SPIP sont sommés d'absorber la réforme des réductions de peine, les LSC systématiques ou automatiques ou encore le Programme ADERES mis en place dans l'urgence et dans la précipitation et qui impacte durement les services.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les Secrétaires Généraux

F.ROUSSET, D.VERRIERE

UR LYON

Agressions en cascade sur la Région AURA

Le 12 Octobre 2022

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon constate que depuis de trop nombreux mois, un déferlement d'agressions physiques s'abat sur les établissements de la région.

C'est presque quotidiennement que les personnels sont victimes d'agressions sans que cela ne semble susciter les prémices d'une réflexion de notre hiérarchie, visant à engager un travail de prévention des violences en détention.

Cela vaut d'ailleurs également pour celles exercées entre les détenus eux-mêmes.

Du fait de la fatalité sûrement, et du fait qu'il sera certainement considéré que la violence est intrinsèque à la pénitentiaire, sous toutes ses formes d'ailleurs, RIEN, aucun plan de prévention, aucune disposition visant à briser certains mécanismes engendrant celle-ci n'est mise en œuvre.

Le plan de lutte contre les projections n'est pas à proprement parler un succès et ces dernières engendrent trafics, caïdat et autres règlements de comptes entre détenus dont les personnels doivent régulièrement être les arbitres et les spectateurs souvent impuissants.

Quant à la rupture de l'isolement des personnels en tenue en détention, on ne peut pas dire non plus que nos hiérarchies locales et régionales soient à la pointe de la recherche dans ce domaine. Il suffit de constater l'immobilisme, pour ne pas dire la résistance de tout ce qui pourrait pourtant permettre d'évi-

ter que les agents se retrouvent seuls à ouvrir des portes de cellules où il y a de plus en plus de détenus, en lien notamment avec une augmentation sans précédent de la surpopulation pénale.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon apporte son soutien le plus total aux personnels de nos établissements et se dressera toujours face à ce type de comportements afin de ne jamais permettre la banalisation de tels faits.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exige de nos hiérarchies qu'elles prennent à bras le corps le problème :

Il faut lutter contre la surpopulation pénale, il est également indispensable de mettre en place l'ilotage dont on a bien compris que le frein principal à sa mise en œuvre, est que l'idée n'est pas née de la tête des décideurs qui ont leur propre vision de ce qu'est une détention avec le succès qu'on connaît.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon demande également à ce que des dispositifs de lutte contre les projections efficaces soient mis en place, afin de limiter au maximum l'intrusion en nos murs de téléphones et de drogues.

Parce que si certains estiment que la fumette détend nos usagers pas tellement contraints du service public, il apparaît que la gestion du trafic, pour sa part, soit particulièrement génératrice d'extractions médicales...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les Secrétaires Généraux

D.VERRIERE, S.ROYERE

F.ROUSSET, S.PERROT

UR LYON

Stand de Tir STAURA

Le 28 Octobre 2022

L'UFAP UNSa Justice s'est récemment déplacée au nouveau stand de tir basé au CP SQF. Nous avons découvert une belle installation qui présente néanmoins quelques limites, de par le fait notamment, d'un pas de tir de 35 mètres de long seulement, là où il en aurait fallu 50 pour permettre toutes les habilitations nécessaires.

Les problématiques rencontrées sont les suivantes :

Impossibilité d'habiliter des stagiaires sorties de l'école sans avoir validé le module HK. Les habilitations sont réalisées à 50 m sur cibles G1

Impossibilité d'habilitation LBD les ERIS tir jusqu'à 50m

Impossibilité d'effectuer les réglages de visées du HK. En effet le zéro tage doit être effectué à 48m Néanmoins il semble possible de contourner la problématique par exemple en modifiant le cahier des charges afin que

les habilitations puissent se faire à une distance de 30 ou 35 mètres sur des cibles de tailles réduites.

En ouvrant cette possibilité, les établissements et moniteurs seraient en mesure d'habiliter au HK les agents qui n'ont pas pu le faire dans leur scolarité pour qu'ils puissent prendre les factions miradors (notamment la nuit) ;

Il demeurerait la problématique du zéro tage mais le réglage ne nécessite pas énormément de temps en fonction du nombre d'armes et demeure pas nécessaire plusieurs fois par an.

L'UFAP UNSa Justice attend donc que cette proposition soit étudiée rapidement afin de faire de ce stand de tir tout neuf, une plus-value encore plus importante pour les personnels.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice LYON

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE



UR LYON

Courrier Astreintes et autres

Le 31 Octobre 2022

Monsieur le directeur,

Selon les remontées qui sont faites auprès de l'**UFAP UNSa Justice**, il s'avère que nous recevons de nombreuses relances de la part des collègues sur des problématiques de traitement et notamment, au sujet du montant des astreintes.

L'Arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2001 fixant le taux de rémunération et les modalités de compensation horaire des astreintes et des interventions ou des télé-interventions effectuées par certains agents du ministère de la justice, prévoit en effet en son article premier, que le montant hebdomadaire des astreintes soit revalorisé notamment pour les astreintes hebdomadaires de 110 à 150 Euros par semaine.

Les montants pour les autres temps d'astreinte sont revalorisés également, je vous en épargne le détail.

L'article 2 du même arrêté prévoit que ces revalorisations sont d'application au 1^{er} Janvier 2022.

Il s'avère que de nombreux collègues me font remonter ne pas avoir été bénéficiaires de cette revalorisation ni sur les paies de Septembre, ni non plus sur celles d'octobre. Les régularisations sont toujours en attente.

Je sais combien le service de la paie est toujours en délicatesse au point d'ailleurs de ce qui m'est remonté, de ne pas pouvoir effectuer le double contrôle concernant l'ICP des surveillants notamment, mais il serait souhaitable, entre toutes les autres urgences, de voir s'il ne serait pas possible de faire procéder à ces régularisations avant la fin de l'année. Cette revalorisation fait partie du budget 2022 et non 2023, qui plus est la payer en 2023 engendrerait pour nos collègues un impact sur les impôts pour l'exercice 2023, ce qui leur ferait grief.

Dans l'attente, je reste à disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice LYON**

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

L'HORREUR NUMERIQUE (suite...) :
LE CAS CHORUS DT

LYON, le 06.11.2022

La déclaration de nos états de frais n'était déjà pas une sinécure, ça risque de virer au calvaire.

Dans les SPIP, on entre dans une nouvelle phase de déploiement : les agents devront à présent déclarer eux-mêmes leurs ordres de mission.



L'affaire ne va pas être simple. Le document censé aider à la mise en œuvre est disponible par l'intermédiaire de PLINE (logiciel permettant l'accès sécurisé aux documents volumineux du Ministère de la Justice...) car le fichier d'explication de la marche à suivre est trop lourd pour être accessible par

mail. C'est alors l'occasion de nous renvoyer au manuel d'utilisation de Pline, un document pdf gentillet d'une vingtaine de pages... **Kafkaïen...**

L'**UR UFAP UNSa JUSTICE** souhaite relayer le **RAS-LE-BOL** face aux dérives de la numérisation à outrance. Les agents en ont marre de la bullshitisation de nos métiers et des tâches inutiles, purement techniques et chronophages qui nous détournent de nos missions fondamentales et du cœur de nos métiers. Imposées à la hussarde et sans réflexion dans les services, la numérisation des tâches et la dématérialisation des process ont accentué la déshumanisation de nos professions. Face à cette marche forcée, exige du temps, de la souplesse et de la considération pour les agents. Le cas CHORUS DT, logiciel peu fonctionnel et contre-intuitif, est éloquent.

Alors que la bête numérique n'est pas maîtrisée par beaucoup d'agents, L'**UR UFAP UNSa JUSTICE** exige un déploiement plus adapté aux réalités et aux difficultés du terrain.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice LYON**

Le Secrétaire Général Adjoint

F.ROUSSET

UR LYON

CIA des PA

Le 24 Novembre 2022

Monsieur le directeur

Au cours du CTI du 20 Juillet dernier, vous nous apportiez les éléments d'informations relatifs au CIA suivants :

Les montants ont été revalorisés et seront les suivants :

Adjoints Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : 280, Taux 3 : 400, Taux 4 : 550

Secrétaires Administratifs Taux 1 : 0 Euro, Taux 2 : 400, Taux 3 : 600, Taux 4 : 800

Il semble ressortir des remontées qui nous sont faites, que véritablement très peu de personnels ont la chance d'avoir le taux 4, qu'ils soient AA ou SA.

En 2019, Le pourcentage de répartition déterminé par le SG était le suivant :

- 1^{er} forfait appliqué à 5% des effectifs ;
- Second forfait appliqué à 30 % des effectifs ;
- 3^{ème} forfait appliqué à 40 % des effectifs ;
- 4^{ème} forfait appliqué à 25 % des effectifs.

Pouvez-vous me confirmer que la répartition des taux est toujours la même ?

Pouvez-vous nous donner l'enveloppe globale CIA versée en 2021 et celle versée en 2022 pour l'intégralité de la Région ?

Vous remerciant par avance,
Respectueusement.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice LYON**

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

Situation des effectifs DISP LYON

Le 8 Décembre 2022

L'UFAP UNSa Justice est véritablement très inquiète, à l'approche des fêtes de fin d'année, de l'état dans lequel se trouvent nombre d'établissements relativement, entre autres, aux effectifs de personnels de Surveillance.

Les modes dégradés sont surtout déployés là où les modes super dégradés ne le sont pas encore...

Même quand on ouvre une structure, c'est déjà en déficit d'effectifs et l'administration racle tout ce qu'elle peut, comptant sur la bonne volonté des personnels pour compenser son incurie endémique en la matière.

Les agents sont au bout du rouleau !

Postes découverts le jour, la nuit, parce que souvent, outre les économies recherchées, les penseurs sont incapables de faire de la gestion prévisionnelle des effectifs. Il n'y a qu'à voir le nombre de postes de surveillants offerts à la dernière CAP pour Lyon. D'ailleurs, questionné sur le sujet spécifique du CP Grenoble en juin 2022, le DI n'a pas daigné répondre à notre courrier.

Quoi qu'il en soit, les carences en effectifs se constatent par-

tout, sur tous les corps, mais il est vrai que pour les DSP, cette réalité est un peu moins....réelle.

Il va falloir que cette administration se mette en ordre de marche pour rendre attractif le métier. Cela passera nécessairement par une augmentation conséquente de la rémunération.

Être payé au SMIC pour subir la violence de la population pénale en détention, ou celle de son manager au bureau, voilà ce qui attend les nouvelles recrues, alors forcément, on n'attire personne avec ça.

Quand cette administration et ce gouvernement auront atteint leur but ultime, c'est à dire privatiser un maximum de métiers pénitentiaires, il sera trop tard pour se rendre compte de la faute commise.

En attendant, les personnels pénitentiaires, les VRAIS, ceux qui s'échinent sur tous les terrains aimeraient bien qu'on s'occupe un peu mieux d'eux, parce qu'à part le bâton et la loyauté imposée à tout crin par la hiérarchie, ils n'ont pas grand-chose à se mettre sous la dent !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice LYON
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

Situation des Officiers

Le 21 Décembre 2022

Une fois encore, l'UFAP UNSa Justice est contrainte de dénoncer ce qu'elle constate sur le terrain, suite à la parution hier, des résultats de la CAP des Officiers et CSP.

Depuis la disparition des Organisations Syndicales des CAP de mobilité, les gestionnaires Parisiens semblent se permettre tout et n'importe quoi, le désordre et le sentiment d'injustice s'installent dans notre administration.

Entre les Officiers qu'on mute sur un poste qu'ils occupent déjà depuis des années en occupant parfois des fonctions supérieures en « faisant fonctions » et qui pouvaient légitimement espérer être promus, ceux qui voient mutés sur leurs postes déclarés vacants par leur hiérarchie locale, un autre officier sans qu'ils soient informés de quoi sera fait leur avenir, et tous ceux qui par glissement, ne se voient pas offert un poste sur lequel ils pouvaient largement espérer être mutés, cela commence à faire beaucoup.

On voit aussi des commandants se faire souffler un poste commandisable par un officier fraîchement nommé sur des postes à responsabilité.

La loyauté, brandie à tout crin par les autorités va rapidement finir par trouver ses limites.

Les officiers ne sont pas un paillason pour les membres de la hiérarchie qui pensent pouvoir faire tout et surtout n'importe quoi avec les agents appartenant au corps de commandement et par glissement, les CSP.

L'UR UFAP UNSa Justice invite les officiers à ne pas en rester là.

L'UR UFAP UNSa Justice indique que dans certaines situations, les juridictions administratives peuvent être saisies afin de mettre tout en œuvre pour empêcher deux ou trois technocrates de mettre à bas toute une profession.

L'UFAP UNSa Justice est à la disposition de ceux qui voudront se mettre en marche pour faire valoir leurs droits, à tout le moins leur point de vue et mettre en face de ses responsabilités, le responsable de tout cela.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le Secrétaire
D.VERRIERE

Rejoignez nous sur facebook : UFAP UNSA Justice / UR DE LYON



BEN EST SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, IL VEILLE À LA RÉINSERTION DES DÉTENUS

MAIS LE RESTE DU TEMPS,
IL VEILLE SUR SA FAMILLE



SI NOUS AVONS APPRIS À CONNAÎTRE
LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC C'EST POUR
MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 349 364,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). Crédit photo : Getty Images.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

ur.lyon@ufap.fr